

Schéma
des services aux familles
des Bouches-du-Rhône
2023-2026



Sommaire

Préambule	3
Le diagnostic de l'offre et des besoins des familles	6
Les orientations stratégiques	20
Le plan d'action	22
La gouvernance	40
Annexes	45

Préambule

Ce Schéma des services aux familles résulte de la volonté des partenaires des Bouches-du-Rhône d'**unir leurs efforts pour favoriser le développement et le maintien des services aux familles dans tout le département**. Avec ce Schéma, l'ambition des partenaires est de garantir **une équité territoriale en matière de services aux familles** : avoir accès à des services aux familles quel que soit là où j'habite, dans les collines, sur la côte, dans une métropole, une ville, un village, un centre-bourg ou un quartier éloigné. Il s'agit également de proposer **des services aux familles de qualité à tous les profils de familles**, avec toutes les spécificités d'accueil et d'accompagnement dont elles pourraient avoir besoin, qu'elles aient un nouveau-né ou que leurs enfants soient déjà au collège, au lycée ou en train de partir du foyer, qu'elles soient en situation de monoparentalité, qu'elles travaillent ou non, qu'elles aient des enfants avec des besoins spécifiques, des horaires de travail atypiques, des difficultés de santé, un besoin de répit...

Ce Schéma couvre toutes les étapes de la vie des familles, avec le souhait d'offrir **une politique publique cohérente en proposant un parcours solide et étayé et à toutes les étapes, grandes ou petites, de la vie des parents en tant que parent, et à tous les âges de leur(s) enfant(s)**. Le Schéma s'intéresse notamment au développement et au maintien des **différentes formes d'accueil du jeune enfant dans le département** (l'accueil en crèche, en halte-garderie, mais aussi chez les assistants maternels), aux actions qui accompagnent **l'éducation des enfants, le développement de l'autonomie et de la citoyenneté des jeunes** (les accueils de loisirs, l'aide au départ en vacances, le soutien aux projets citoyens des jeunes, etc.), à **l'accompagnement des parents via des actions et des dispositifs de soutien à la parentalité** (comme les actions du réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents, ou encore les lieux d'accueil enfants parents, la médiation familiale, etc.). A travers ce Schéma, les partenaires souhaitent également mettre l'accent sur l'importance de **toutes les équipes sur le territoire qui jouent un rôle en termes d'animation de la vie sociale**, qu'elles soient bénévoles ou salariées, ou les deux. En particulier, les centres sociaux et les espaces de vie sociale sont dans les Bouches-du-Rhône une cheville ouvrière des services aux familles, dont le Schéma doit aussi tenir compte.

Ce Schéma s'inscrit dans une histoire partenariale riche et déjà bien construite. Il s'agit du deuxième Schéma des services aux familles des Bouches-du-Rhône. En 2015, les Bouches-du-Rhône, en tant que département expérimentateur de cette démarche partenariale, avaient été un des premiers départements français à élaborer et à signer son Schéma des services aux familles. Le département est également précurseur en matière de partenariat pour ce qui est de l'animation de la vie sociale. Une convention cadre des centres sociaux existe depuis 1994 avec la Ville de Marseille et s'est progressivement élargie à d'autres collectivités du département. En 2018, un schéma directeur de l'animation de la vie sociale lui avait déjà été adossé.

Ce Schéma des services aux familles est résolument partenarial. Il s'inscrit dans un nouveau cadre de gouvernance, avec la mise en place en 2022 du **nouveau Comité départemental des services aux familles**, dont l'installation a été annoncée et la composition définie par le décret du 14 décembre 2021. Ce Comité départemental des services aux familles est présidé par le préfet délégué à l'égalité des chances, avec trois Vice-Présidents qui l'assistent : un représentant du Département, un représentant de la Caf, et un représentant des communes et EPCI. Le CDSF est composé de 37 membres nommés sur arrêté

préfectoral. C'est ce CDSF qui a eu la charge de superviser l'élaboration de ce Schéma, de le valider, et qui assurera le suivi de sa mise en œuvre.

Ce Schéma s'inscrit dans une démarche collective dès sa conception, incluant tous les partenaires, mais aussi les familles. Plus de quarante partenaires ont été rencontrés dans le cadre d'entretiens bilatéraux. Une enquête par questionnaire a été adressée aux 119 communes des Bouches-du-Rhône. Une enquête par questionnaire a également été adressée à 40 000 familles allocataires de la Caf et 5 000 ressortissants de la MSA. 1 777 parents ont répondu, et ont permis aux partenaires de s'appuyer pour l'écriture du Schéma sur les priorités mises en avant par les familles. Enfin, quatre ateliers thématiques ont été organisés en juin 2022. En moyenne, chaque atelier a rassemblé une quarantaine de participants : représentants des collectivités, des partenaires signataires, des équipements de services aux familles, des acteurs associatifs et fédérations, etc. Les partenaires d'un comité de pilotage restreint se sont ensuite réunis plusieurs fois à la rentrée 2022, lors de groupes de travail, pour rédiger collectivement le plan d'action du Schéma et proposer au CDSF des modalités de gouvernance et de suivi.

Ateliers thématiques des 13 et 14 juin à la Caf de Marseille



A l'heure où le Schéma est rédigé, en 2022, et le plan d'actions défini, de nombreux enjeux se présentent aux partenaires et aux familles. La crise sanitaire a renforcé les difficultés de nombreux parents et enfants, qu'ils s'agissent de difficultés de santé, santé mentale en particulier, de lien social, de problèmes d'accès aux droits. Les enjeux sont importants également du côté des équipements, qui peinent à recruter ou à fidéliser leurs équipes (dans les structures d'accueil du jeune enfant notamment, mais également dans les centres sociaux, les accueils de loisirs...). L'accueil individuel du jeune enfant est particulièrement menacé, à l'heure où de nombreux assistants maternels sont partis à la retraite ou vont bientôt partir à la retraite, diminuant chaque année un peu plus la capacité d'accueil du jeune enfant dans le département. Les collectivités, communes et EPCI, piliers des services aux familles, alertent par ailleurs sur leurs difficultés budgétaires, du fait notamment de la très forte hausse des coûts énergétiques.

Ce Schéma résonne par ailleurs avec les priorités nationales, et les priorités de chacun des partenaires, en particulier l'importance nouvelle accordée par les pouvoirs publics aux 1000 premiers jours de l'enfant, la stratégie nationale et locale de lutte contre la pauvreté, et l'émergence du nouveau service public de la petite enfance. Le Schéma s'articulera également, dans sa mise en œuvre, avec les démarches en cours des différents partenaires, en particulier la nouvelle Convention d'Objectifs et de

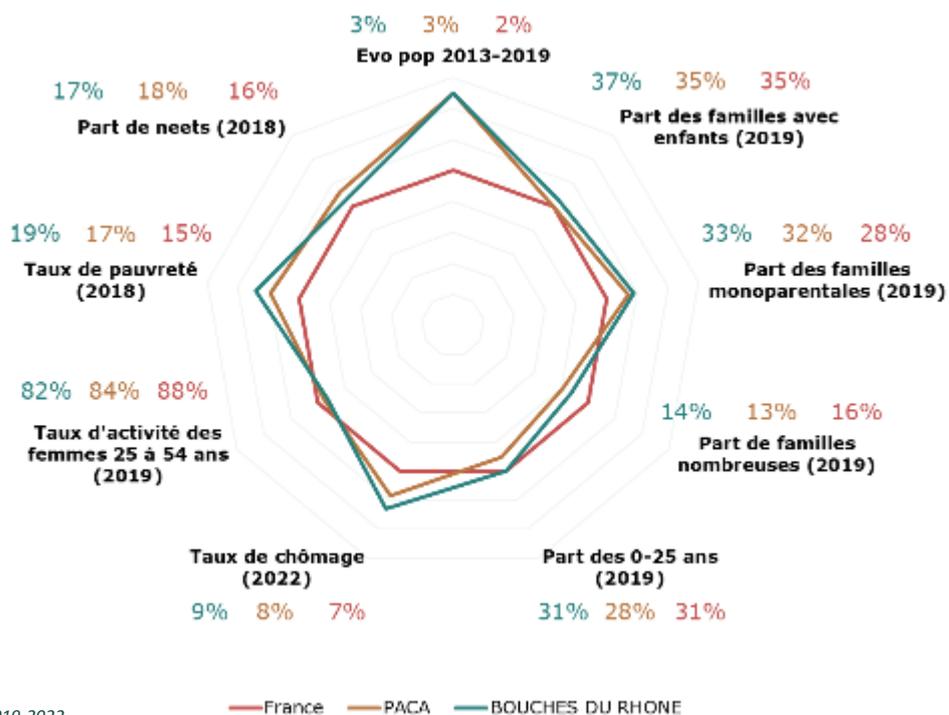
Gestion à venir entre l'Etat et la Branche Famille, et le Schéma Enfance Famille en cours d'écriture au Département.

Ce Schéma des services aux familles a vocation enfin à être un document de référence pour tous les partenaires dans le département, en particulier à l'heure du déploiement de la démarche des Conventions territoriales globales sur tout le territoire. Les travaux locaux impulsés par les communes et les EPCI pourront s'inspirer des grandes orientations et démarches impulsées dans le cadre de ce Schéma départemental, tout comme le Schéma a vocation à s'ajuster au fil du temps, et à répondre à l'échelle départementale aux enjeux qui seront progressivement remontés de la part des différents territoires. Ce Schéma n'est pas figé pour cinq ans : il a vocation à s'adapter chaque année, et à être une caisse de résonance « en continu » des questionnements des familles et des besoins des acteurs de terrain.

Le diagnostic de l'offre et des besoins des familles

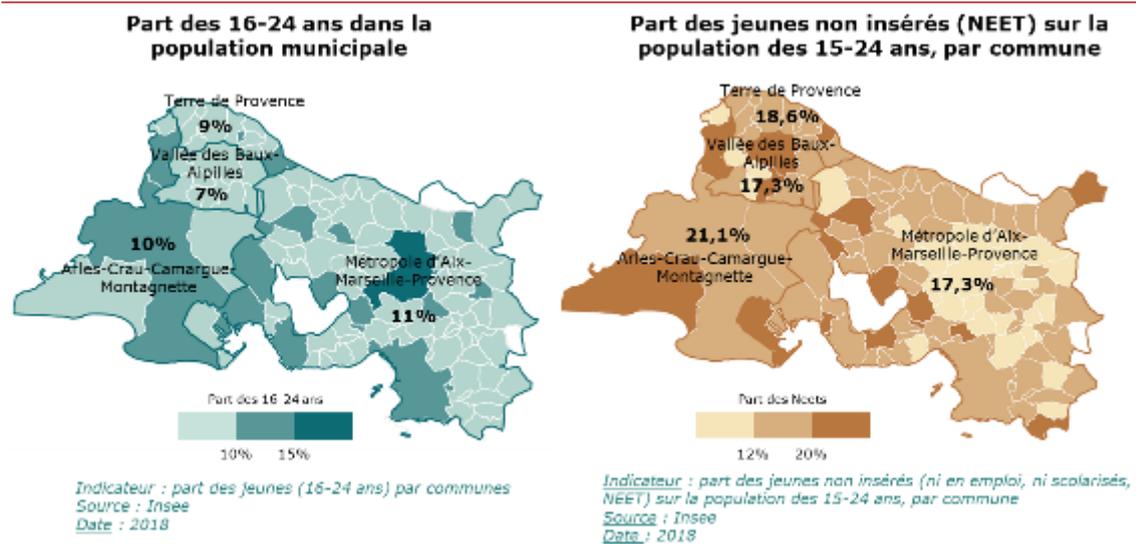
1. Les Bouches-du-Rhône : portrait de territoire

Les Bouches-du-Rhône en un coup d'œil



En 2019, les Bouches-du-Rhône comptaient 2 043 110 habitants et figuraient ainsi comme le département le plus densément peuplé de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (402 habitants par km² dans les Bouches-du-Rhône contre 120 en France), mais également comme le plus jeune, les 0-25 ans représentant près d'un tiers de la population.

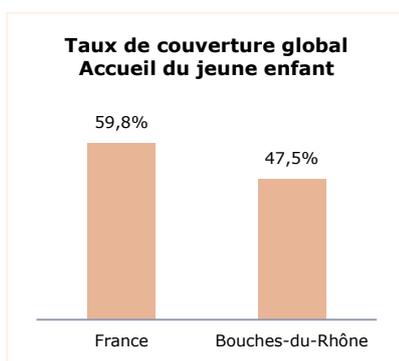
La grande majorité de la population départementale (86%) est concentrée sur le territoire de la Métropole d'Aix-Marseille, et plus particulièrement sur la ville de Marseille (42%). La population jeune (16-24 ans) se concentre également à Marseille, mais la jeunesse des territoires ruraux semble rencontrer, en moyenne, plus de difficultés d'insertion.



Les Bouches-du-Rhône se caractérisent par ailleurs par une importante précarité. Le taux de pauvreté est de 19% (contre 15% au niveau national) et le taux de chômage est de 9% au second semestre 2022 (contre 7% en France). Le département est classé comme le 6^{ème} département le plus inégalitaire de France, avec des populations en situation de pauvreté concentrées dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV). Les communes de Marseille, d'Arles et de Tarascon sont particulièrement touchées par ces problématiques de pauvreté : à Marseille, plus d'un habitant sur quatre vit sous le seuil de pauvreté.

2. La petite enfance

2.1. Une offre d'accueil insuffisante au regard des besoins



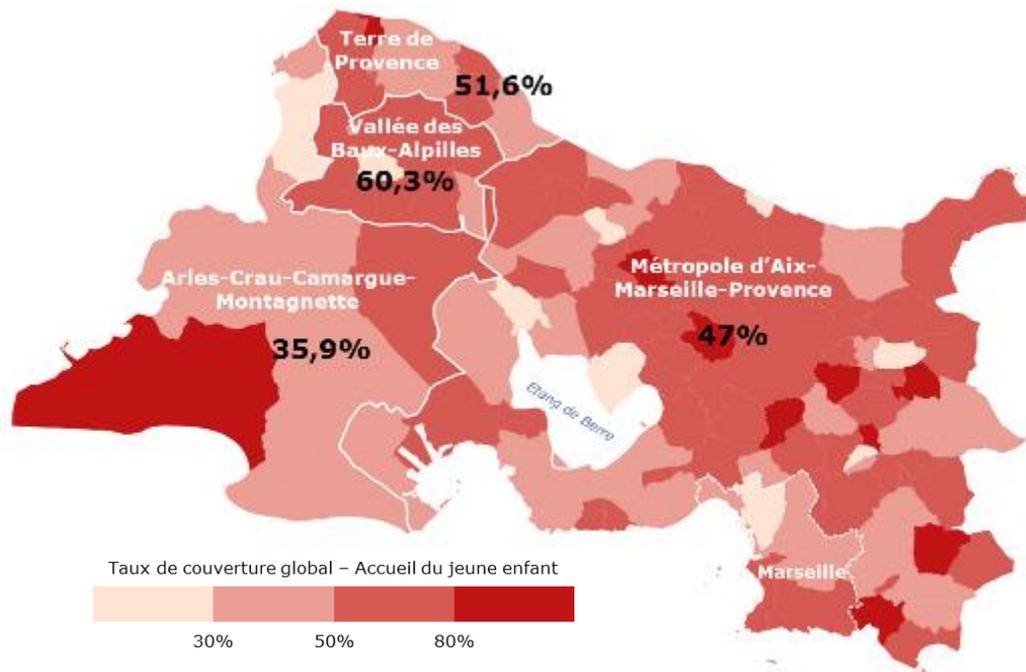
Source : CNAF
Date : 2019
Traitement : Asdo études

Les Bouches-du-Rhône comptent en moyenne **48 places d'accueil** (en établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) ou chez un assistant maternel¹) **pour 100 enfants**. Il s'agit de **taux départemental le plus bas de la région** Provence-Alpes-Côte d'Azur, et bien en dessous de la moyenne nationale qui est de 60 places pour 100 enfants.

Cette moyenne départementale recouvre des réalités très contrastées à l'échelle des communes. Huit communes et deux arrondissements de Marseille ont un taux inférieur ou égal à 25 places pour 100 enfants par exemple, alors que dans d'autres communes, ce taux peut aller jusqu'à 82 places pour 100 enfants.

¹ Ce taux ne comprend pas les micro-crèches PAJE.

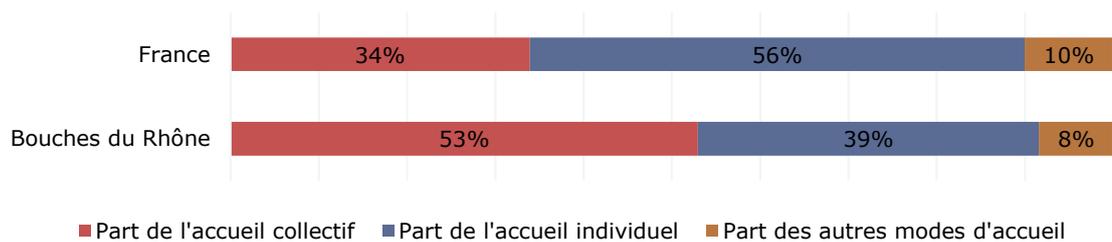
Cartographie du taux de couverture global



Indicateur : Capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil "formels" pour 100 enfants de moins de 3 ans.
Source : CNAF
Date : 2019

Dans les Bouches-du-Rhône, l'offre d'accueil se caractérise par une **prépondérance de l'accueil collectif** : 53% des places d'accueil sont en EAJE et 39% chez des assistants maternels. En 2022, le département compte en effet 643 EAJE² : après Paris, les Hauts-de-Seine et le Rhône, il s'agit du département le mieux doté en EAJE de France. Cette offre se concentre dans les grandes agglomérations urbaines comme Marseille (293 EAJE) ou Aix-en-Provence (59 EAJE).

Répartition des places par mode d'accueil



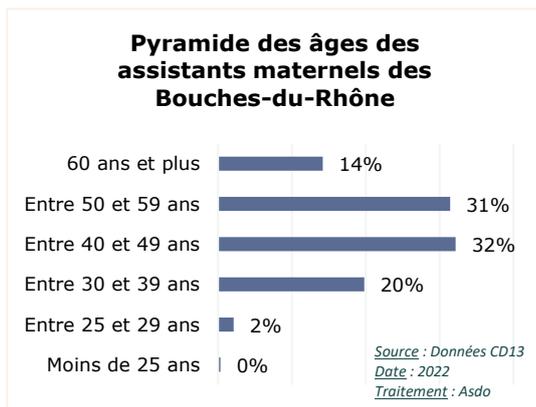
Source : DataCaf
Date : 2018
Traitement : Asdo études

Bien que l'offre en accueil collectif soit volumineuse, elle ne permet pas de couvrir l'ensemble des besoins et les EAJE font face à des problématiques de concurrence et de sécurité qui risquent, dans les prochaines années, d'aggraver le déséquilibre territorial de l'offre globale. L'essor des micro-crèches PAJE d'une part (environ 200 structures dans le département), établissements gérés par des organismes privés, dont le nombre a été multiplié par 39 en 10 ans, perturbe fortement l'équilibre territorial de l'offre d'accueil et

² Parmi ces 643 EAJE, on compte un peu plus de 200 micro-crèches PAJE.

fragilise la mixité sociale dans les structures. D'autre part, la qualité des EAJE est ressortie comme un fort enjeu du diagnostic : la sécurité fait défaut aux abords de certains établissements marseillais et d'autres structures ont d'importants besoins de rénovation. Le secteur de la petite enfance connaît par ailleurs d'importantes difficultés de recrutement, qui menacent directement le maintien de l'offre, puisque certaines structures ont déjà fermé, faute d'équipes complètes.

2.2. Une offre d'accueil individuel menacée

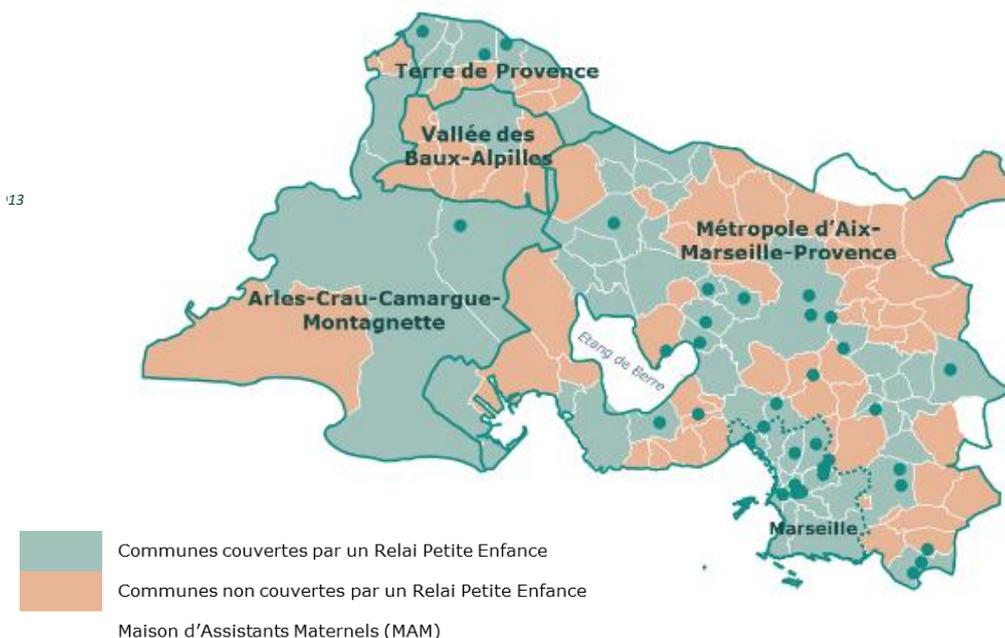


L'offre d'accueil individuel représente 39% des places des Bouches-du-Rhône (contre 56% au niveau national). Insuffisante par rapport aux besoins des familles, et notamment dans les territoires ruraux, l'offre d'accueil individuel est elle aussi menacée. Le métier d'assistant maternel souffre de représentations négatives, les conditions d'exercices du métier étant difficile, et les départs à la retraite ne sont pas suffisamment compensés par les entrées dans le métier de nouveaux professionnels : 45% des assistants maternels ont plus de 50 ans. Les Maisons d'Assistants Maternels (MAM) se développent sur le territoire, et contribuent dans une certaine mesure au renouvellement de l'intérêt pour le métier

d'assistant maternel : 38 MAM, qui peuvent accueillir au total 363 enfants.

Le réseau de Relais Petite Enfance est relativement étoffé dans les Bouches-du-Rhône. 67 communes sont couvertes par un RPE et trois quarts des assistants maternels du département ont un RPE dans leur commune. Néanmoins, de nombreuses communes rurales ne sont toujours pas équipées de RPE. Et certains quartiers de Marseille manquent de ressources au sein de leur RPE du fait du nombre d'assistants maternels concernés.

Cartographie des RPE et des MAM

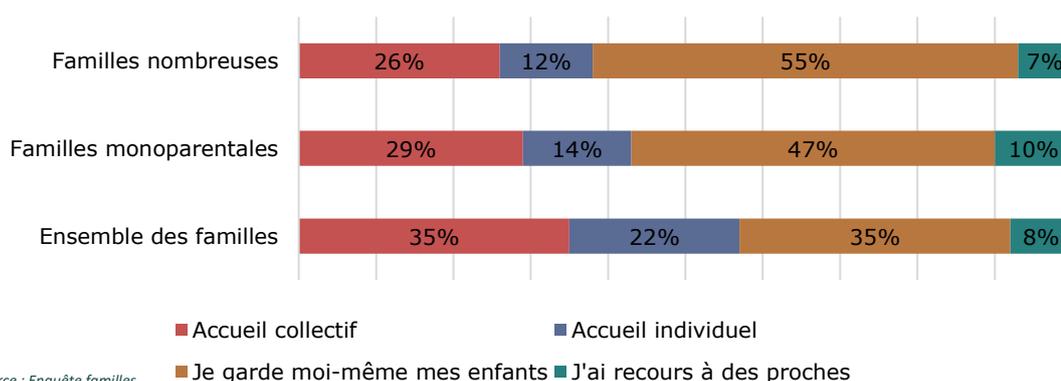


2.3. Un accès à l'offre d'accueil encore limité pour les publics vulnérables

Les familles en proie à la précarité

Comme le montrent les indicateurs de contexte, les conditions de vie matérielles, financières et sociales de nombreuses familles sont dégradées dans les Bouches-du-Rhône. Certains types de familles sont plus exposées aux risques de précarité et de pauvreté : les familles monoparentales par exemple, qui sont souvent composées d'une femme seule et d'un ou plusieurs enfants, et les familles nombreuses (3 enfants ou plus). Dans les Bouches-du-Rhône, les familles monoparentales représentent 33% des familles. Dans l'enquête à destination des familles, près de la moitié (47%) de ces familles déclarent garder leurs enfants elles-mêmes (contre 35% de l'ensemble des répondants), notamment parce qu'elles rencontrent des difficultés financières dans l'accès aux modes d'accueil collectif ou individuel. Les familles nombreuses privilégient elles aussi le mode de garde familial (54%).

Mode de garde principal des parents d'enfants de moins de 3 ans selon le type de famille



Source : Enquête familles
Date : 2022
Traitement : Asdo

L'offre à destination de ces familles commence à se développer : les Bouches-du-Rhône comptent 9 crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP), dont 7 à Marseille, et 32% des enfants accueillis dans les EAJE appartiennent à des familles vivant sous le seuil de pauvreté (contre 28% à l'échelle du département).

Les familles avec des enfants en situation de handicap

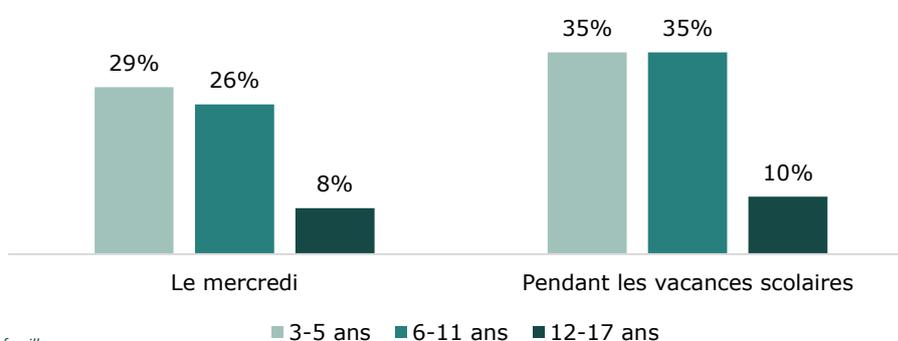
De nombreuses actions sur le territoire concourent à l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les EAJE, mais les efforts sont à poursuivre. Dans le précédent Schéma Départemental des Services aux Familles, la Caf et le Département ont co-financé un appel à projets visant en partie à développer l'accueil d'enfants en situation de handicap ou de maladie chronique dans les EAJE. En 2021, 1% des enfants accueillis en EAJE sont couverts par l'AAEH (0,7% des enfants de moins de 5 ans sont couverts par l'AAEH à l'échelle du département).

3. L'enfance et la jeunesse

3.1. Un recours à l'offre en baisse

Les Bouches-du-Rhône se caractérisent par une offre d'accueils collectifs de mineurs sans hébergement relativement limitée par rapport aux besoins des familles. En 2018, pour 10 000 enfants de 6 à 18 ans, le département compte 2,2 lieux d'accueil collectifs de mineurs sans hébergement (contre 3 au niveau national). Ces structures sont majoritairement sollicitées par les parents d'enfants de moins de 12 ans, comme le montrent les résultats de l'enquête famille et la grande majorité des parents sont très satisfaits de l'accueil proposé à leurs enfants.

Part des parents dont les enfants fréquentent un accueil de loisirs...



Source : Enquête familles

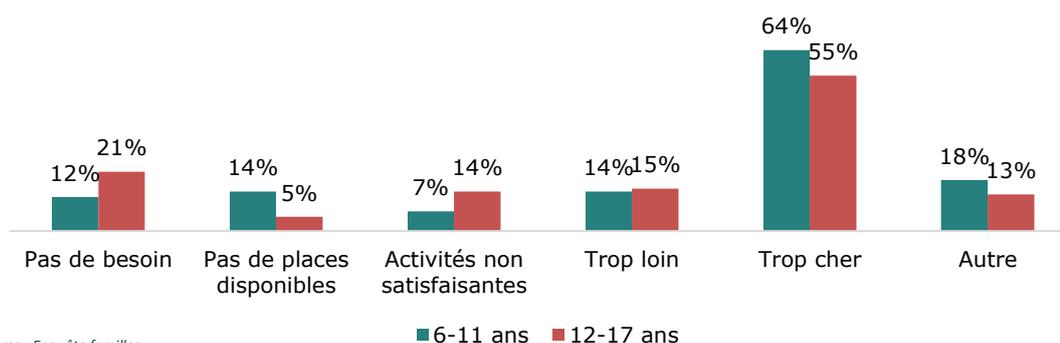
Date : 2022

Traitement : Asdo

Depuis 2014, le recours aux séjours de loisirs est en baisse dans le département (-69% de jeunes de 6 à 13 ans accueillis sur le territoire), tout comme le recours aux aides vacances de la Caf, alors que ces dispositifs constituent des leviers importants des politiques familiales en contribuant à l'autonomie des jeunes, à leur mobilité et en favorisant la mixité sociale.

Les aides aux loisirs sont d'autant plus structurantes que 38% des parents d'enfants de 6 à 11 ans et 49% des parents d'enfants de 12 à 17 ans déclarent que leurs enfants n'ont aucune activité extrascolaire (activité sportive ou artistique par exemple). **La barrière financière** demeure la principale raison de non-recours à cette offre, et notamment chez les familles monoparentales et les familles qui rencontrent des difficultés financières.

Pour quelle(s) raison(s) votre enfant ne mène-t-il pas ce type d'activités ?



Source : Enquête familles

Date : 2022

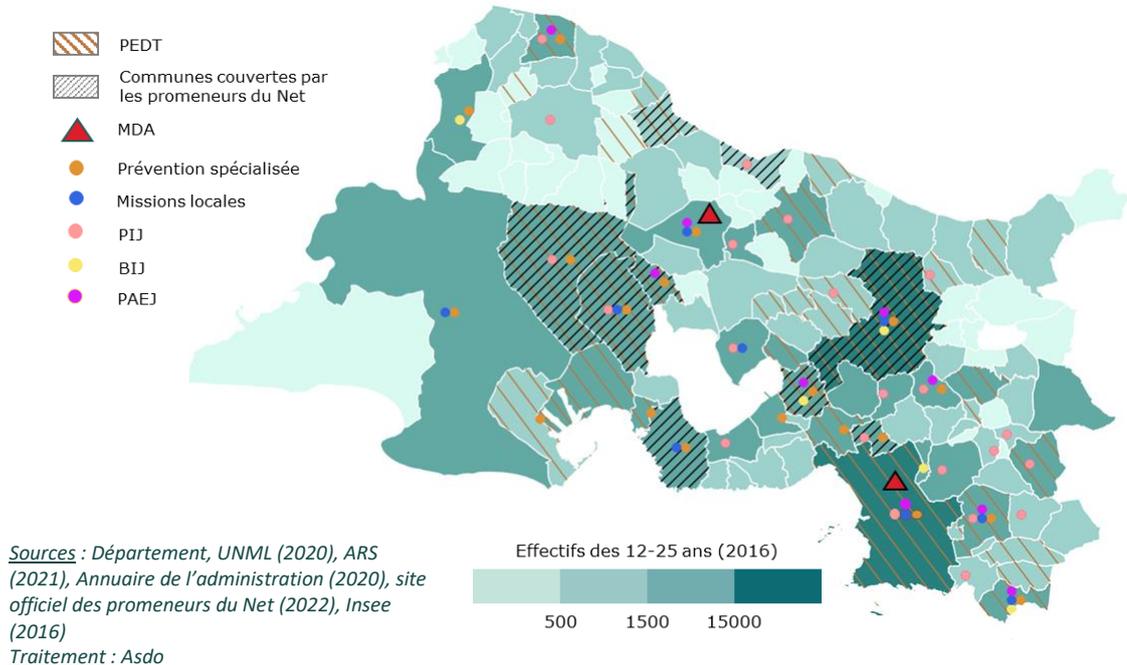
Traitement : Asdo

3.2. De nombreux dispositifs à destination de la jeunesse

Les Bouches-du-Rhône comptent de nombreux dispositifs à destination de la jeunesse :

- **La Maison des Adolescents** (Département) accompagne les jeunes qui ont des troubles psychologiques ou qui traversent des problématiques sociales. Le Département compte également **8 équipes de prévention spécialisées**, qui représentent 131,5 ETP.
- La Caf intervient également auprès des jeunes via la **PS Jeunes**, les **Promeneurs du Net**, les **aides aux vacances**, etc.
- Le dispositif **Sésame** (Etat) permet de financer en partie les formations aux métiers du sport ou de l'animation.
- Info Jeunes PACA coordonne la **Boussole des Jeunes Marseille**, un outil qui permet aux jeunes de 15 à 30 ans de connaître les services auxquels ils ont droit près de chez eux et d'être mis en relation avec des professionnels pouvant les accompagner dans leur orientation, leur recherche d'emploi ou de logement.
- Un **appel à projets jeunes de la MSA**, destiné aux jeunes de 13 à 22 ans, permet de financer des projets culturels, citoyens, de lutte contre les discriminations, de prévention santé ou en rapport avec l'environnement ou la promotion de l'agriculture. Des jeunes ont notamment été récompensés au Salon international de l'agriculture. **Le concours Pré vert** (MSA) participe à la prévention des addictions dans deux collèges des Bouches-du-Rhône.

Cartographie des dispositifs jeunesse



Plus qualitativement, de nouveaux enjeux émergent autour de la jeunesse :

- Une problématique d'addictions aux écrans de plus en plus prégnante, chez les enfants, les adolescents, mais également chez les jeunes parents.

- Des jeunes et des parents insuffisamment accompagnés sur les questions d'identité de genre et de d'orientation sexuelle.
- De nombreux adolescents en proie à des conduites à risque (scarifications, tentatives de suicide).
- Une offre jeunesse insuffisamment adaptée aux besoins et aux codes des jeunes : horaires d'ouvertures, aménagement des lieux, contenus des activités proposées, etc.
- Un enjeu autour de la prévention : prostitution de mineurs, trafics de drogue, etc...
- La continuité éducative et la nécessité de travailler les passerelles entre temps scolaires, temps éducatifs et temps de loisirs.

Dans l'enquête à destination des familles, les parents de jeunes de 18 à 25 ans sont nombreux à déclarer que leurs enfants rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi (46%), dans leurs études ou dans leur formation (47%), de logement (45%) et de mobilité au quotidien (47%).

3.3. Un fort enjeu d'attractivité des métiers de la jeunesse

Les entretiens avec les partenaires du Schéma ainsi que les groupes de travail ont fait ressortir d'importantes **difficultés de recrutement pour les postes d'animateurs**, tant dans les centres sociaux que dans les accueils collectifs de mineurs. Ces difficultés de recrutement impactent directement le fonctionnement des structures qui sont parfois contraintes de fermer car elles se retrouvent dans l'incapacité de respecter les taux d'encadrement réglementaires.

« Sur le périsco, la difficulté c'est d'avoir des gens... y'a du turn over, pas de continuité... Animateur ce n'est pas un métier, il faut professionnaliser parce que ce n'est pas reconnu. [...] Il y a une perte de valeur aussi, parce que tous les professionnels ont choisi ce métier pour participer au développement des gamins et ils ne s'y retrouvent plus. » Participant aux groupes de travail

4. Le soutien de la parentalité

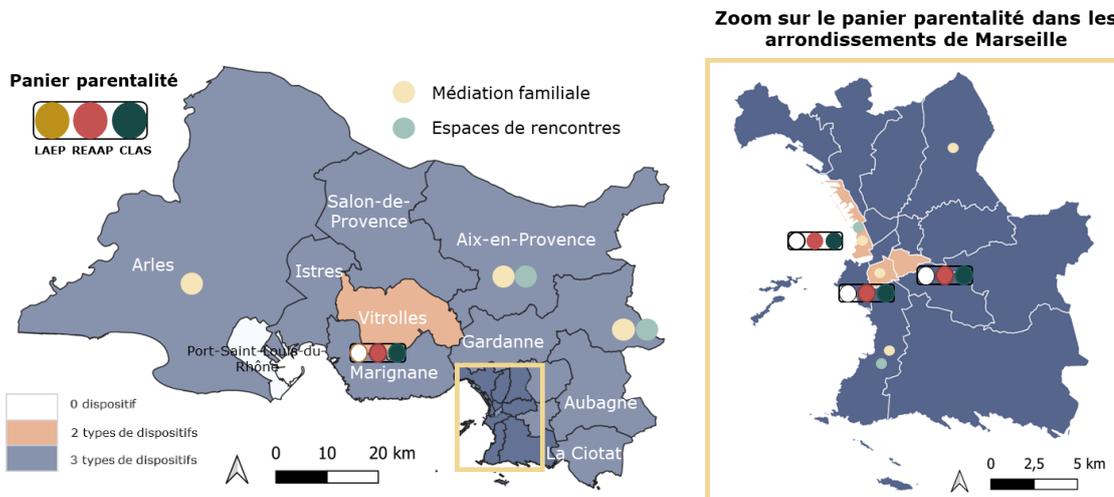
4.1. Une offre à destination des parents relativement dense

Les Bouches-du-Rhône comptent de nombreux dispositifs de soutien de la parentalité. La quasi-totalité des territoires³ sont couverts par les trois composantes du panier parentalité⁴ par exemple. Seuls le territoire de Vitrolles et quelques arrondissements marseillais ne sont pas couverts par un LAEP. A Vitrolles on compte néanmoins deux lieux d'accueil pour les parents et leurs enfants, qui poursuivent les mêmes objectifs que les LAEP.

³ L'analyse de l'offre de soutien de la parentalité a été réalisé sur la base du découpage territorial des maisons des solidarités du Département.

⁴ Les dispositifs qui composent le panier parentalité sont : les LAEP (lieux d'accueil enfants parents), les REAAP (Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents) et les CLAS (contrats locaux d'accompagnement à la scolarité).

Cartographie du panier parentalité à l'échelle des MDS



Depuis 2016, la politique de soutien de la parentalité dans les Bouches-du-Rhône s'est traduite par le **renforcement de la couverture des différents dispositifs du panier parentalité**. On recense 524 actions REAAP, portées par 287 structures, 49 LAEP répartis sur 21 communes et un appel à projets parentalité porté par le Département. Ces dispositifs restent, pour la plupart d'entre eux, concentrés autour des grandes agglomérations du département et peinent à s'étendre sur les zones plus rurales, notamment au Nord-Est du département. Les dispositifs CLAS sont très largement portés par des centres sociaux, qui reçoivent 69% des financements dédiés à ces actions, ce qui est bien supérieur à la répartition nationale (44% pour les centres sociaux).

Les parents de jeunes enfants peuvent également compter sur un réseau **de centres de Protection Maternelle et Infantile (PMI)** dense : environ 100 points de consultations sur tout le département, qui regroupent pas moins de 500 agents (médecins gynécologues, médecins pédiatres, sage-femmes, puéricultrices, infirmières, conseillers conjugaux et familiaux, éducatrices de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture).

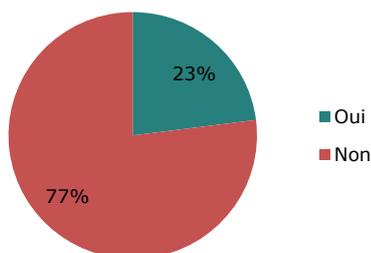
Focus. L'appel à projets parentalité

Le Département a mis en place depuis 2009 un appel à projets sur la thématique de la parentalité, avec un budget annuel de 200 000€ depuis 2019. Les projets approuvés sont financés dans le cadre du Plan Pauvreté. Cet appel à projet vise la mise en place d'actions de soutien de la parentalité pour les familles avec des enfants de 0 à 6 ans. Les actions financées peuvent prendre la forme de lieux d'accueil, de lieux de rencontre et d'échanges ou de temps de rencontre sur des thématiques spécifiques. La majorité des réponses à cet appel à projet sont concentrées sur la Métropole de Marseille, avec 42 projets sur les 60 approuvés en 2021, soit plus de 70% des projets approuvés. Les autres réponses sont réparties sur 8 communes, notamment Aix-en-Provence, La Ciotat, Salon-de-Provence et Gardanne.

4.2. Mais une offre mal identifiée par les familles

L'offre de soutien de la parentalité est mal connue des parents, malgré le travail de relais opéré par les partenaires. Plus de trois parents sur quatre interrogés lors de l'enquête auprès des familles n'ont jamais entendu parler d'actions ou de lieux dédiés au soutien de la parentalité. Et parmi les parents qui connaissent l'offre, seuls 23% y ont eu recours. Les parents qui connaissent l'offre mais qui n'y ont pas recours évoquent des motifs de disponibilité (46% n'ont pas le temps) mais également des représentations associées aux actions de soutien de la parentalité (26% pensent que ces actions ne s'adressaient pas à eux, mais plutôt à d'autres parents plus en difficulté).

Avez-vous déjà entendu parler de lieux ou d'actions permettant aux parents de discuter de leurs expériences, de leurs difficultés ou de questions éducatives ?

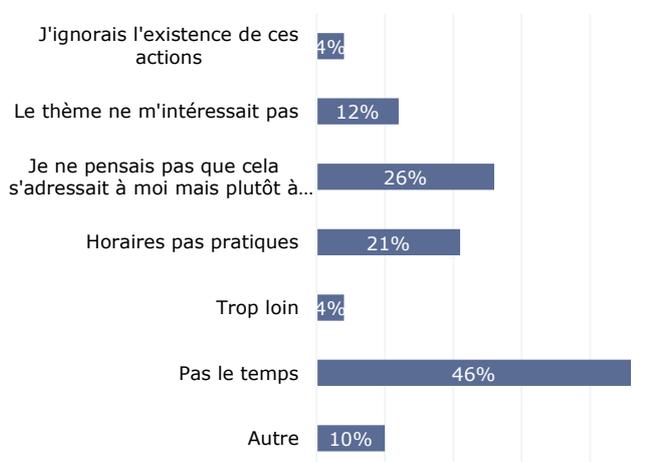


Source : Enquête familles

Date : 2022

Traitement : Asdo

Pour quelle(s) raison(s) n'avez-vous jamais participé à ces actions ?



4.3. Des besoins des parents qui évoluent

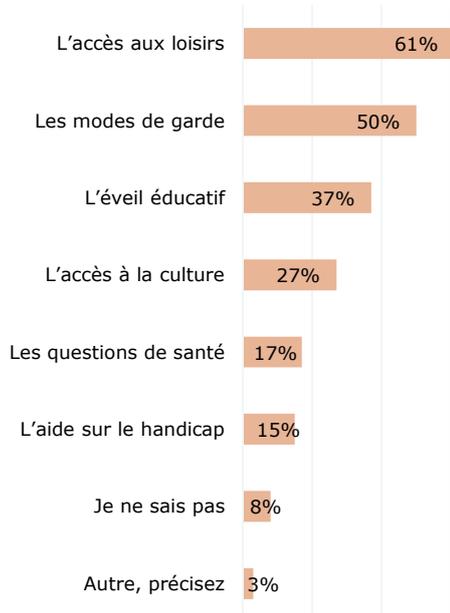
Les parents ont des besoins d'accompagnement différents selon l'âge de leurs enfants. Les parents d'enfants de 3 à 5 ans par exemple ont des attentes sur les questions de modes de garde ou d'accès aux loisirs. Les parents d'enfants de 6 à 11 ans expriment des besoins d'accompagnement sur les questions de scolarité, d'accès au sport et loisirs. Pour les parents d'enfants de 12 à 17 ans, c'est l'accompagnement à l'orientation qui prime. Quant aux parents de jeunes de 18 à 25 ans, ce sont les questions relatives aux études ou à la formation, l'accès à l'emploi ou encore les démarches administratives qui les intéressent en plus grand nombre.

Focus. Les parents d'enfants en situation de handicap

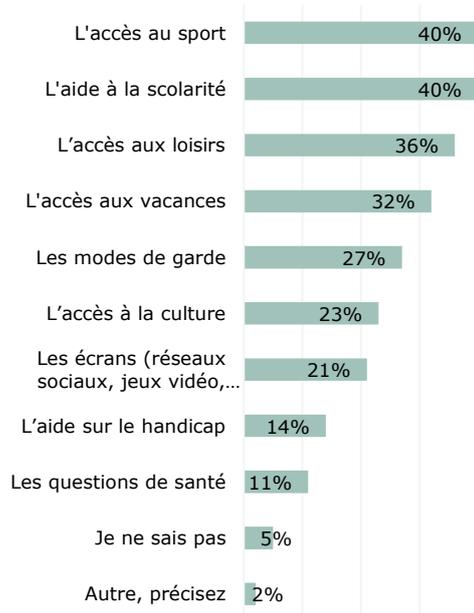
Dans les résultats de l'enquête auprès des familles, 10% des répondants ont un ou plusieurs enfants en situation de handicap. Près de la moitié de ces parents (48%) se déclarent insatisfaits de l'accompagnement qui leur est proposé et 60% ont besoin d'un plus grand soutien, via des temps de répit, des groupes de parole ou des activités. L'accompagnement des parents d'enfants en situation de handicap apparaît comme un enjeu majeur du futur schéma.

Les thématiques prioritaires des parents selon l'âge de leurs enfants

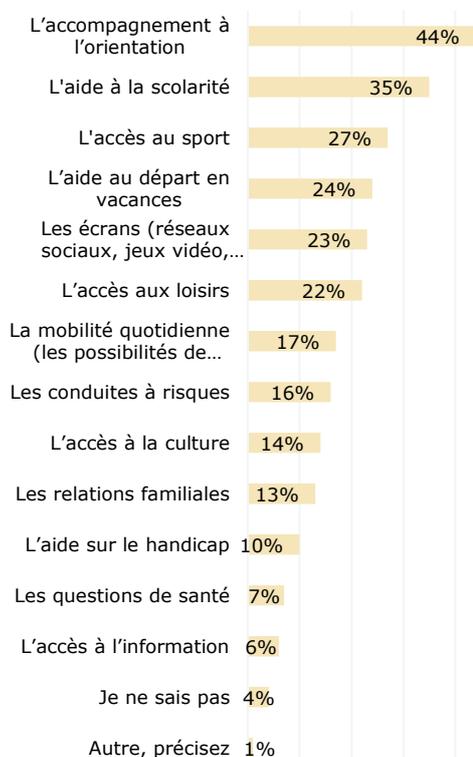
Thématiques prioritaires des parents d'enfants de 3 à 5 ans



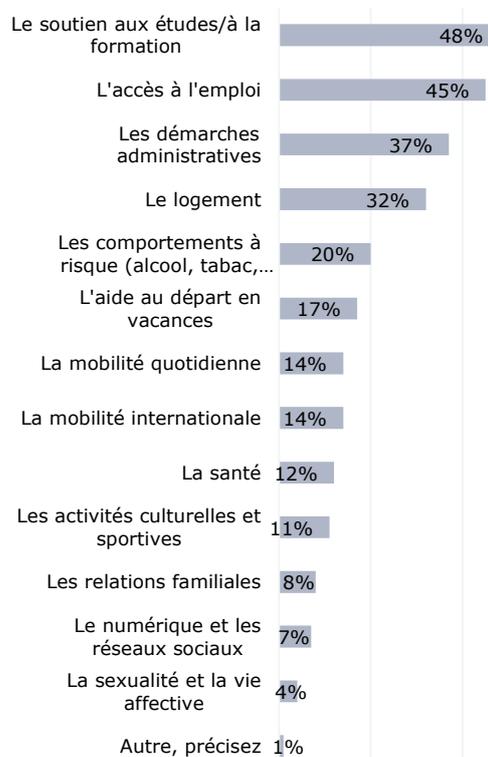
Thématiques prioritaires des parents d'enfants de 6 à 11 ans



Thématiques prioritaires des parents d'enfants de 12 à 17 ans



Thématiques prioritaires des parents de jeunes de 18 à 25 ans

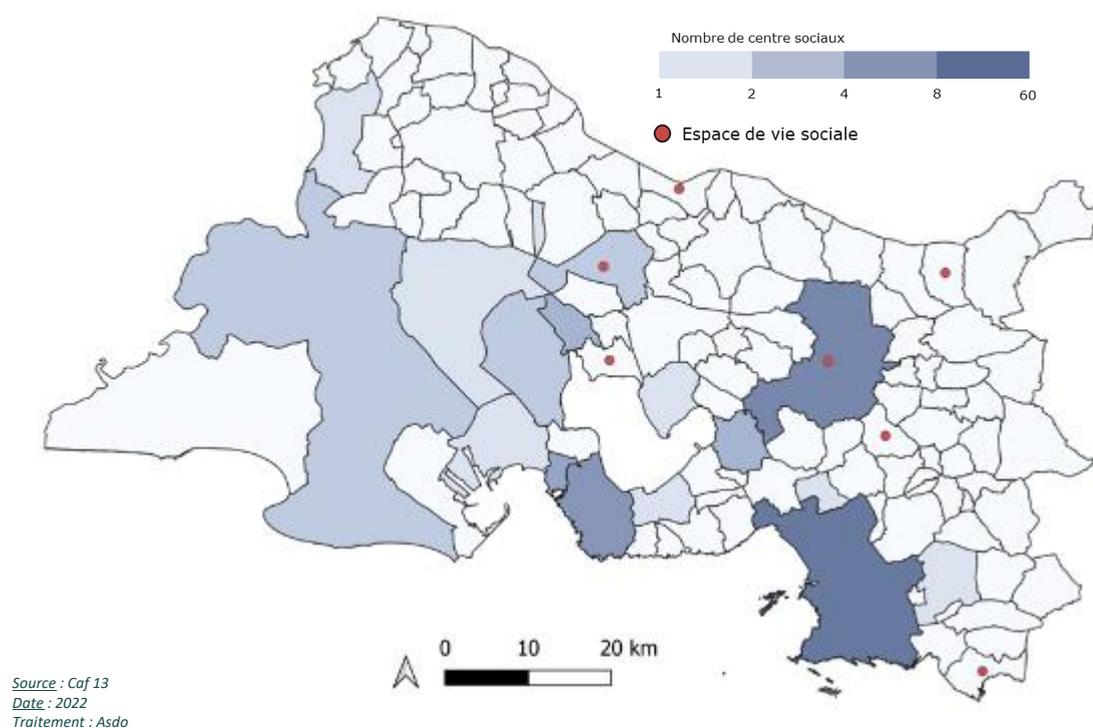


Source : Enquête familles
Date : 2022
Traitement : Asdo

5. L'animation de la vie sociale

Les Bouches-du-Rhône comptent en 2022 **99 centres sociaux et 10 espaces de vie sociale**, répartis dans 23 communes, dont 11 sont signataires de la convention cadre des centres sociaux. Les Bouches-du-Rhône font ainsi partie des départements français les plus équipés en structures d'animation de la vie sociale. En 2016, Tarascon, Châteaurenard, Orgon, Marignane et Aubagne avaient été identifiés comme des territoires à besoin, au regard des quartiers politique de la ville non couverts. Aujourd'hui, deux de ces communes comptent un équipement d'animation de la vie sociale : Tarascon et Orgon. Aubagne détient un agrément AGC (animation globale et coordination) sur l'aire d'accueil des gens du voyage mais le quartier prioritaire de Charel n'est pas encore couvert par un équipement d'animation de la vie sociale. Le nombre moyen de salariés par équipement en 2019 était de 39 salariés, soit 20 ETP par centre social, des effectifs en hausse par rapport à 2017.

Cartographie des structures d'animation de la vie sociale

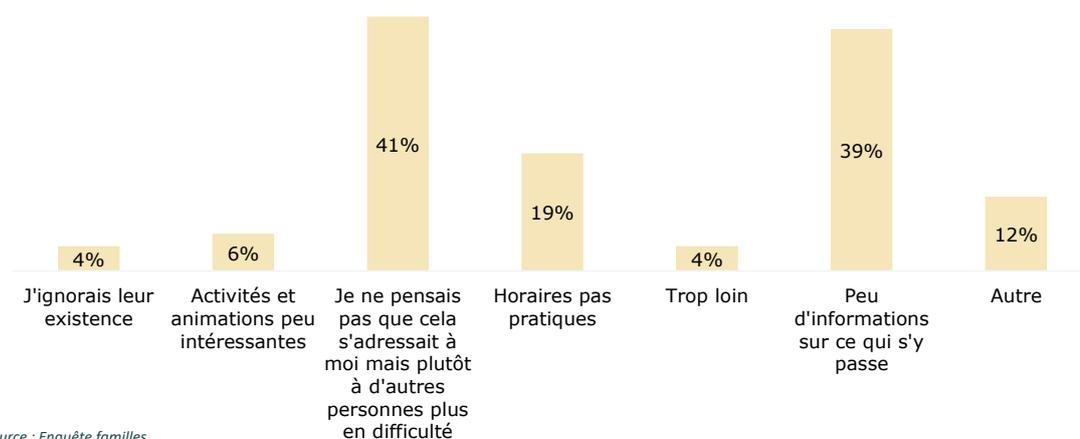


5.1. Les centres sociaux et les espaces de vie sociale, des acteurs de premier plan en termes de soutien de la parentalité

Les centres sociaux et les espaces de vie sociale sont les premiers points d'accès aux droits et aux services pour les familles. Véritables structures de proximité, elles sont aussi bien souvent pour les familles le point d'entrée dans un parcours d'accompagnement. La grande majorité des structures développent des projets familles, et des actions de soutien de la parentalité.

Malgré le grand nombre de structures dans les Bouches-du-Rhône, ces dernières sont encore méconnues d'une grande partie de la population. L'enquête auprès des familles révèle ainsi que 52% des parents interrogés n'ont jamais entendu parler d'un centre social ou d'un espace de vie sociale près de chez eux. Et parmi les parents qui connaissent, 43% n'ont jamais poussé la porte d'une de ces structures. Comme pour l'offre de soutien de la parentalité, **les structures d'animation de la vie sociale souffrent encore d'un manque de visibilité et d'explicitation de leurs missions** : 41% des parents qui ne sont jamais allés dans un centre social ou un espace de vie sociale pensent que ces structures sont à destination de publics plus en difficulté et 39% manquent d'information sur ce que proposent ces structures.

Pour quelle(s) raison(s) n'êtes-vous jamais allé dans un centre social ou un espace de vie sociale de votre territoire ?



Source : Enquête familles
Date : 2022
Traitement : Asdo

Ces structures ont donc tout intérêt à être mieux connues des familles, d'autant plus que **celles qui les fréquentent en sont très satisfaites** : 82% des parents qui sont allés dans un centre social ou un espace de vie sociale sont satisfaits de leur passage.

5.2. Un enjeu de stabilisation de l'activité

Les structures d'animation de la vie sociale des Bouches-du-Rhône sont confrontées à un enjeu global de stabilisation et de maintien de leur activité. La convention cadre des centres sociaux a permis de pérenniser leurs modalités de financement, mais la dynamique est à poursuivre. Les structures rencontrent encore de grosses difficultés de recrutement sur les postes de coordinateur, d'animateurs, mais également de directeur. La multiplication des missions administratives des directeurs rend le poste de moins en moins attractif.

« Les postes de directeur, y'a une complexité des dossiers, c'est beaucoup de travail administratif, des évaluations, des va-et-vient avec les institutionnels et moins de temps pour les habitants. On a du mal à trouver le mouton à cinq pattes : la complexité des missions dans la fonction s'est accrue. »
Partenaire rencontré lors des entretiens bilatéraux

Au-delà des questions de financement, la nature même de l'intervention de ces structures évolue et elles sont aujourd'hui confrontées à des publics aux besoins pluriels et complexes. Les professionnels ont été nombreux, lors des groupes de travail, à expliquer que les demandes des familles évoluent et qu'ils ne sont pas toujours suffisamment formés et outillés pour y répondre. Par ailleurs, dans certains territoires, les structures font face à d'importantes problématiques de sécurité, ce qui perturbe fortement leur activité. Le contexte territorial et les besoins nouveaux des familles participent ainsi à un sentiment général d'incertitude sur la capacité des structures à répondre aux besoins des habitants.

« Notre action se complexifie. Il y a des réseaux, des points de deal, de la violence et l'insécurité grandit. C'est de plus en plus dangereux et nous on est au milieu du territoire et on se demande parfois comment mettre en sécurité les habitants. Et puis il faut prendre en compte la situation des familles à l'intérieur de ces cités, c'est de plus en plus dramatique et on n'a pas toujours les réponses adéquates. » Partenaire rencontré lors des entretiens bilatéraux

Les orientations stratégiques

Le Schéma s'organise autour de quatre grandes orientations stratégiques.

1/ Le maintien et le développement des services aux familles

Le diagnostic a montré l'enjeu qu'il y a à continuer de mieux mailler le territoire et de développer des services aux familles dans certains territoires insuffisamment dotés aujourd'hui, qu'il s'agisse de territoires ruraux, nécessitant parfois le développement de nouvelles formes de services, ou de quartiers très urbains au contraire, qui sont pour certains sous-dotés par rapport aux besoins de leurs populations. Dans de nombreux cas, il s'agira déjà d'étayer les acteurs pour s'assurer du maintien de la capacité d'accueil aujourd'hui, qui est parfois menacée. L'attractivité des métiers apparaît dans cette orientation stratégique comme un levier essentiel pour ce Schéma : comment renouveler l'attrait des métiers dans ce secteur, qui manque de candidats ?

2/ L'amélioration de la qualité des services aux familles

Dans la continuité du précédent Schéma, les partenaires font une priorité de l'amélioration de la qualité des services aux familles, en matière d'accueil du jeune enfant, mais aussi en matière d'actions éducatives et de loisirs pour les enfants et les jeunes, de développement de l'autonomie et de la citoyenneté, de soutien à la parentalité, d'animation de la vie sociale. La formation des professionnels et des bénévoles est ici un levier crucial que soutient le Schéma, formation initiale mais également formation continue. La continuité éducative est également identifiée comme un enjeu par les partenaires, qui souhaitent en particulier renforcer les projets éducatifs de territoire et mieux mailler et articuler les dispositifs de soutien à la scolarité.

3/ L'accès des familles aux services

Mieux faire connaître aux familles les services qui existent sur leur territoire, leur donner envie de pousser la porte des équipements, s'adapter à leurs particularités et à leurs besoins : l'accès des familles aux services est une des orientations stratégiques prioritaires du Schéma. Les partenaires du Schéma estiment que de nombreux progrès restent encore à réaliser en matière de stratégie de communication, et s'interrogent sur les outils les mieux à même d'améliorer l'information des familles. Une commission communication sera mise en place dans le cadre du Schéma pour réfléchir et agir à ce sujet, en mettant en place notamment un outil d'information départemental. Il s'agira également de mieux communiquer aux moments-clé de la vie des familles. Enfin cette troisième orientation stratégique consiste à mieux accueillir demain les populations en situation de vulnérabilité, et notamment faciliter l'accès à un mode de garde pour les publics en insertion, favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap et l'accompagnement des familles.

4/ La place des familles dans les services aux familles

Le Schéma sera mis en œuvre en lien étroit avec les familles. Les partenaires du Schéma s'engagent à développer, tout au long de la vie du Schéma, les démarches de consultation des familles, et de participation des familles à l'émergence et à l'évaluation des services. Une commission d'évaluation sera mise en œuvre, avec notamment l'élaboration d'une charte de l'évaluation des services aux familles et la mise en place de formations interprofessionnelles sur l'évaluation des services aux familles.

Le plan d'action

1. Le maintien et le développement des services aux familles

Enjeu n°1. Le maillage et le rééquilibrage territorial

Fiche-action 1.1. Maintenir les services aux familles	
Axe stratégique	Le maintien et le développement des services aux familles
Enjeu	Le maillage et le rééquilibrage territorial
Fiche action	Maintenir les services aux familles
Contexte	<ul style="list-style-type: none"> - Un contexte global d'urgence à maintenir l'offre de services <ul style="list-style-type: none"> - Un enjeu autour de la soutenabilité financière des centres sociaux et des crèches dans certains quartiers, qui va devenir de plus en plus important dans le contexte d'augmentation des coûts énergétiques et de revalorisation des salaires via les accords de branche dans le domaine de l'animation de la vie sociale. - Des questions de sécurité au sein des équipements (un contexte de violence aux abords des structures, et notamment aux abords des structures situées en QPV) - Des risques perçus dans l'évolution de l'offre de services <ul style="list-style-type: none"> - Des acteurs de terrain moins disponibles pour les usagers et un essoufflement global de ces professionnels - Une tendance à la privatisation du secteur de la petite enfance avec une augmentation du coût pour les familles - Aujourd'hui des comités techniques qui fonctionnent bien
Orientations	Mieux identifier, détecter et accompagner les gestionnaires en difficulté
Actions	<ol style="list-style-type: none"> a) Partager un plan de rénovation des locaux (ACM, crèches, centres sociaux, RPE...) pour agir sur question des fluides (écoresponsabilité), du respect des normes (ex. certains ACM à Marseille), sécurité aux abords. b) Systématiser les comités de suivi (à l'échelle des bassins de vie) pour accompagner les équipements en difficulté. Ces comités existent déjà pour l'AVS (cellule opérationnelle créée dans la Convention cadre), pour la petite enfance, et bientôt pour les ACM. c) Déployer un plan de communication à destination des équipements pour faire connaître cet accompagnement. d) Simplifier les démarches administratives en favorisant les appels à projets commun et les dossiers de réponse unique et en développant les fonds partenariaux communs.
Pilotes	Institution qui donne l'agrément : <ul style="list-style-type: none"> - Le département pour les EAJE et les assistants maternels - La Caf pour les centres sociaux, les espaces de vie sociale, les LAEP et les RPE - Le SDJES pour les accueils collectifs de mineurs - La Cour d'Appel pour la médiation familiale et les espaces de rencontre - La DDETS pour l'aide à domicile (Pôle 3E)
Partenaires	MSA, communes, gestionnaires et Préfecture de Police
Temporalité	Durée du schéma
Indicateurs d'évaluation	Réalisation des différents états des lieux Nombre d'équipements soutenus / rénovés Nombre de gestionnaires accompagnés dans les différents comités de suivi Nombre d'équipements (ou place pour les EAJE) fermés avec analyse des motifs

Fiche-action 1.2. Garantir un rééquilibrage territorial	
Axe stratégique	Le maintien et le développement des services aux familles
Enjeu	Le maillage et le rééquilibrage territorial
Fiche action	Garantir un rééquilibrage territorial
Contexte	<ul style="list-style-type: none"> - Une problématique de zones blanches <ul style="list-style-type: none"> - De fortes inégalités territoriales dans l'accès aux services, et notamment à Marseille - Une problématique plus globale d'accès aux services avec la fermeture de nombreux guichets et les inégalités d'accès au numérique - Une dialectique QPV/hors QPV qui présente des limites et la nécessité d'être plus fin sur les diagnostics de territoire - Des loyers élevés dans les grandes villes du département qui constituent un réel frein à l'installation de nouvelles structures et notamment des MAM.
Orientations	S'outiller pour couvrir les zones blanches
Actions	<ol style="list-style-type: none"> a) Réaliser un état des lieux partagé des territoires prioritaires pour le développement de services aux familles (incluant la question des besoins et des dynamiques, en particulier dans les quartiers politique de la ville, prioritaires pour le développement de places en accueil collectif, et dans les zones rurales). b) Outiller les collectivités en zone rurale pour réaliser des diagnostics à l'échelle des bassins de vie qui dépassent l'échelle communale. c) Envisager, afin de réguler et d'orienter des projets sur les territoires avec des besoins identifiés, la possibilité de recourir à des appels à projets ou des appels à manifestation d'intérêt, et informer les porteurs de projets sur les territoires prioritaires en diffusant l'état des lieux. d) Définir un cahier des charges qui permette d'identifier les prérequis pour que le service en question fonctionne, de manière adaptée au territoire (taux d'encadrement, projet pédagogique, aller-vers les familles, lieu d'implantation...)
Pilotes	Caf à l'échelle départementale et les communes à l'échelle infra-départementale
Partenaires	Etat, Département, MSA, mais surtout les communes (acteurs incontournables pour développer les services dans les zones blanches)
Temporalité	Durée du schéma
Indicateurs d'évaluation	Réalisation d'un état des lieux partagé Nombre et type d'outils créés Nombre d'équipements (ou places pour les EAJE) créé dans les zones identifiées comme prioritaire

Enjeu n°2. L'attractivité des métiers

Fiche-action 2.1. Promouvoir les métiers des services aux familles dès l'école	
Axe stratégique	Le maintien et le développement des services aux familles
Enjeu	L'attractivité des métiers
Fiche action	Promouvoir les métiers des services aux familles dès l'école
Contexte	<ul style="list-style-type: none"> - D'importantes difficultés de recrutement et un manque de candidats dans tous les métiers des services aux familles : éducateurs de jeunes enfants, assistants maternels, animateurs, directeurs de centres sociaux, etc. - Des représentations négatives de ces métiers - Des métiers peu reconnus et peu valorisés - Un manque de connaissance global sur ce qui existe pour la valorisation de ces métiers dès le collège
Orientations	Promouvoir les métiers des services aux familles en collège et en lycée, dans le cadre de l'information et de l'orientation des élèves.
Actions	<p>a) Coconstruire les fiches métiers du site <i>Orientation Sud</i> qui concernent les métiers des services aux familles</p> <p>b) Promouvoir les métiers des services aux familles auprès des collégiens qui doivent faire un stage en classe de 3^{ème} et veiller à la qualité et à la diversité des stages proposés, notamment pour les élèves résidant en QPV.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Côté Caf et Département</i> : en miroir, encourager les équipements des services aux familles (crèches, LAEP, RPE, centres sociaux, espaces de vie sociale, etc.) à déposer des offres de stages sur la plateforme de l'Education Nationale. - <i>Au sein de la DSSEN</i> : réactiver le soutien au réseau d'associations qui assuraient le maillage sur le département et le lien entre les établissements et les acteurs qui proposent des stages. <p>c) Promouvoir le BAFA dans les lycées (l'âge d'entrée en formation BAFA ayant abaissée à 16 ans).</p> <div style="background-color: #e0f2f1; padding: 5px; margin: 10px 0;"> <p>Illustration. Les Parcours d'engagement des jeunes Les CEMEA Paca, Les Francas 13 et la Ligue de l'enseignement 13 proposent des « parcours citoyens » complets à des jeunes ayant au moins 17 ans et résidant en Quartier Prioritaire de la Ville (QPV). Le parcours citoyen se déroule en 5 étapes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Les jeunes sont informés dans leur lycée, dans les associations ou dans les centres sociaux de leur quartier et s'inscrivent au stage de formation du BAFA 2) Les jeunes participent à la 1^{ère} session BAFA d'une durée de 8 jours en internat qui comprend une formation générale au rôle d'animateur. 3) Les jeunes réalisent un stage pratique de 14 jours pour mettre en application les acquis de la formation générale. 4) Les jeunes participent à une journée de formation aux Valeurs de la République et à la laïcité. 5) Les jeunes réalisent un stage d'approfondissement d'une durée de 6 jours en internat pour analyser leur pratique. </div> <p>d) Mobiliser les nouveaux outils d'immersion professionnelle comme les présentations virtuelles ou les casques virtuels pour se mettre en situation en dehors des stages (éviter situations de blocage avec les terrains de stage qui peuvent être déjà saturés).</p> <p>e) Promouvoir les métiers des services aux familles dans les Forums métiers organisés par Education Nationale et la Région.</p>

	f) Densifier le programme d'information et d'orientation de l'Education Nationale sur les métiers des services aux familles.
Pilotes	Conseil régional (service orientation)
Partenaires	DSDEN, Région (service emploi information métiers), Préfecture, CRIJ, Fédérations d'éducation populaire, communes, gestionnaires d'équipements, Département, Caf
Temporalité	Durée du schéma
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de stagiaires accueillis dans les équipements du territoire - Nombre d'offres de stage au sein des équipements déposées sur la plateforme de l'Education Nationale - Nombre de stands représentant les métiers des services aux familles aux différents Forums métiers de l'Education Nationale et de la Région

Fiche-action 2.2. Promouvoir les métiers des services aux familles dans le cadre des politiques d'insertion	
Axe stratégique	Le maintien et le développement des services aux familles
Enjeu	L'attractivité des métiers
Fiche action	Promouvoir les métiers des services aux familles dans le cadre des politiques d'insertion
Contexte	<ul style="list-style-type: none"> - Des partenariats entre les acteurs des services aux familles et les acteurs de l'emploi et de l'insertion encore peu développés - Le besoin d'une réflexion partagée sur les difficiles conditions de travail de ces métiers, qui nuisent à leur attractivité - La circulaire n°DGCS-SD2C-2022/163 qui insiste sur : <ul style="list-style-type: none"> - L'information et l'accompagnement des assistants maternels et des candidats potentiels à l'exercice de ce métier en lien avec les services publics de l'emploi, la PMI et les RPE - La formation des professionnels de l'accueil du jeune enfant et du soutien à la parentalité - Le Protocole « Insertion dans l'emploi / Petite enfance » prévoit une série d'actions visant à promouvoir les métiers de la petite enfance auprès des demandeurs d'emploi et en particulier les personnes en parcours d'insertion vers l'emploi : <ul style="list-style-type: none"> - Informer sur les offres de formation et d'emploi liées à la petite enfance - Orienter ces publics vers les formations diplômantes des métiers de la petite enfance et prévoir des parcours de VAE - Accompagner les OPCOs dans la construction de projets de préparation opérationnelle à l'emploi collective dans le secteur de la petite enfance - Inciter les SIAE et les GEIC à se positionner sur les métiers de la petite enfance
Orientations	Promouvoir les métiers des services aux familles dans le cadre des dispositifs d'insertion et d'accompagnement vers l'emploi
Actions	<ol style="list-style-type: none"> a) Décliner localement le Protocole « Insertion dans l'emploi/Petite enfance » : sensibiliser les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires du RSA aux métiers des services aux familles, développer les chantiers d'insertion dans le secteur des services aux familles, identifier un référent des services aux familles pour participer aux instances de l'IAE, etc. b) Construire un partenariat avec la direction régionale de Pôle emploi autour des achats de formations pour anticiper le nombre de places dans le secteur des services aux familles c) Renforcer l'information des demandeurs d'emploi sur les métiers des services aux familles et l'offre de formation associée d) Intégrer les métiers des familles dans les Secteurs en expertise d'avenir (des secteurs professionnels identifiés comme porteurs par Pôle emploi et ses partenaires). e) Entreprendre des actions d'aller-vers pour informer les publics les plus éloignés de l'offre de formation et d'emplois dans le secteur des services aux familles f) Identifier les assistants maternels qui sont en statut demandeur d'emploi et sans activité pour les accompagner à reprendre une activité ou orienter vers les structures en recherche de personnel si la reprise de l'activité individuelle est un frein. g) Développer les manifestations de type forum emploi, <i>Accélérateurs emploi, Place de l'emploi</i> spécifiques aux métiers des services aux familles. L'objectif principal étant la rencontre entre les professionnels et les demandeurs d'emploi sur la promotion des emplois et des formations dans ce secteur.

	<p>Illustration. Accélérateurs emploi</p> <p>L'accélérateur de l'emploi propose un parcours complet en 6 ateliers pour accompagner les bénéficiaires du RSA dans leur recherche d'emploi et les préparer à des mises en situation réelles d'entretien d'embauche. Chaque semaine, 30 BRSA participent à une journée de préparation accélérée : présentation des métiers, séance photo, coaching, contrats aidés, entretiens individuels, etc. A l'issue de ce parcours, ils sont ainsi prêts pour la séquence de job dating organisée au sein de l'Accélérateur de l'emploi lors des journées thématiques consacrées à différents secteurs d'activité.</p> <p>h) Favoriser le recours des assistants maternels aux stagiaires CAP Petite enfance</p>
Pilotes	DDETS
Partenaires	Département, SDJES, Pôle emploi (et notamment le service responsable des achats au sein de la Direction régionale), Cap Emploi, Missions locales, PMI et RPE
Temporalité	S'entendre sur le protocole dès 2023
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de formations proposées dans le secteur des métiers des services aux familles - Nombre de personnes positionnées sur ces formations - Nombre d'évènements de communication autour des métiers des services aux familles - Nombre d'actions d'aller vers - Nombre de SIAE positionnées sur les métiers de la petite enfance

2. L'amélioration de la qualité des services aux familles

Enjeu n°3. La formation des professionnels

Fiche-action 3.1. Favoriser le lien entre les acteurs du Schéma et les acteurs de la formation	
Axe stratégique	L'amélioration de la qualité des services aux familles
Enjeu	La formation des professionnels
Fiche action	Favoriser le lien entre les acteurs du Schéma et les acteurs de la formation (via notamment le Schéma régional de la formation sanitaire et sociale...)
Contexte	<ul style="list-style-type: none"> - Des enjeux autour des contenus de formations proposées <ul style="list-style-type: none"> - Des formations trop sectorisées et une demande de modules interprofessionnels en « tronc commun » - Une offre de formation à renforcer pour les métiers des services aux familles (offre CNFPT mais aussi offre CPF) - La circulaire n°DGCS-SD2C-2022/163 qui insiste sur la formation des professionnels de l'accueil du jeune enfant et du soutien à la parentalité et la mission du CDSF de recenser les besoins prospectifs - Une cartographie de l'offre de formation disponible sur le site du Carif-Oref PACA
Orientations	Améliorer l'interconnaissance des acteurs et adapter l'offre de formation aux besoins du département
Actions	<ol style="list-style-type: none"> a) Partager le Schéma régional des formations sanitaires et sociales (2017-2023) et notamment l'état des lieux du nombre de professionnels formés (puéricultrices et EJE). b) Dans le cadre de l'expérimentation de modules de formation ad hoc portée par la Région, identifier et proposer des modules complémentaires pour les métiers des services aux familles (accueil des enfants en situation de handicap par exemple) c) Promouvoir le métier de TISF dont les modules de formations ne trouvent pas suffisamment de stagiaires. d) Travailler avec les opérateurs de compétences (OPCOs) pour veiller à la prise en charge d'un ensemble de formations adaptées aux enjeux actuels des métiers aux familles e) Identifier un réfèrent qui représenterait le CDSF au Service Public de l'Emploi Régional (SPER) pour porter les enjeux propres au secteur des services à famille
Pilotes	Conseil régional
Partenaires	DRAJES, IRTS, Département, MSA, CAF
Temporalité	Partager le Schéma régional des formations sanitaires et sociales en 2023
Indicateurs d'évaluation	

Fiche-action 3.2. Promouvoir et développer la formation continue	
Axe stratégique	L'amélioration de la qualité des services aux familles
Enjeu	La formation des professionnels
Fiche action	Promouvoir et développer la formation continue
Contexte	<ul style="list-style-type: none"> - Des besoins des familles qui évoluent (notamment depuis la crise sanitaire) et qui nécessitent des accompagnements spécifiques et des modules de formations complémentaires proposés aux professionnels en exercice - Des besoins de formation complémentaire et de sensibilisation au handicap exprimés par les professionnels - Des difficultés de connaissance de l'offre et d'accès à la formation continue <ul style="list-style-type: none"> - Une offre de formation continue (dispositifs et centres de formation) méconnue ou mal comprise - Des problèmes de remplacement du personnel qui part en formation - Des gestionnaires qui sont plus ou moins moteurs dans l'organisation de formations pour leurs équipes et qui ne sont pas toujours bien informés des possibilités de financement des formations. - Un coût des formations pour les structures : quand les gestionnaires doivent fermer la structure pour la formation par exemple, sans compensation financière (ex. journée pédagogique de fermeture pour les crèches). - Des difficultés à motiver les professionnels à aller se former
Orientations	Mieux communiquer et partager les formations existantes et modalités pour y recourir pour encourager le recours à la formation continue
Actions	<ol style="list-style-type: none"> a) Engager un travail partenarial avec les OPCOs et mettre à disposition une cartographie de la formation continue à destination des professionnels des services aux familles b) Mettre en place un plan de communication à destination des gestionnaires c) Informer les professionnels des modules de formations additionnels de la Région disponibles en OpenSource d) Informer les professionnels des formations gratuites proposées par le SDJES 13 dans le champ des accueils de loisirs (ex. accueil d'un enfant en situation de handicap, accueil de grands groupes, comment sensibiliser à la violence sexuelle, etc.)
Pilotes	Conseil régional en lien avec UNIFORMATION et OPCO SANTE
Partenaires	OPCOs (UNIFORMATION et OPCO SANTE), DDETS, SDJES, Département, Région, CNFPT, Caf, MSA, Fédérations d'éducation populaire
Temporalité	Durée du schéma
Indicateurs d'évaluation	

Enjeu n°4. La continuité éducative

Fiche-action 4.1. Renforcer les projets éducatifs de territoire	
Axe stratégique	L'amélioration de la qualité des services aux familles
Enjeu	La continuité éducative
Fiche action	Renforcer les projets éducatifs de territoire
Contexte	<ul style="list-style-type: none"> - La circulaire n°DGCS-SD2C-2022/163 qui insiste sur la nécessité d'organiser les transitions entre les modes d'accueil du jeune enfant, l'école et l'accueil péri-scolaire et extra-scolaire ainsi qu'avec les ESMS - La nécessité de proposer un accompagnement global de la famille, qui prend en compte les besoins de l'enfant, et qui favorise une cohérence au service de l'enfant. Cela signifie plus concrètement que tous les acteurs de la vie de l'enfant, de son développement, de son éducation, de l'enfance jusqu'à l'âge adulte, doivent travailler en complémentarité autour de ses besoins, afin d'éviter les ruptures de parcours. - Le rôle central des PEDT : <ul style="list-style-type: none"> - Un cadre facilitant l'organisation des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires - Un outil pour l'inclusion des enfants en situation de handicap - Un outil de coopération entre les communes - Un outil permettant de placer l'enfant au centre des préoccupations éducatives et de favoriser la complémentarité éducative des temps de l'enfant
Orientations	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les passerelles entre le temps scolaire et péri-extrascolaire - Préparer les moments clé des parcours et transitions scolaires
Actions	<p>a) Assurer un maillage de l'ensemble du territoire en PEDT</p> <p>b) Développer les gouvernances intégrées en s'assurant que les PEDT soient le lieu d'articulation et d'échanges sur PRE, contrat de ville, soutien à la scolarité, cité éducative...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déployer une vision départementale avec des orientations communes et un diagnostic partagé des besoins (en identifiant les territoires non couverts et les dispositifs à mettre en œuvre sur ces territoires) - Faire évoluer le groupe d'appui départemental PEDT en prolongeant le fonctionnement actuel et en élargissant l'instance : Préfecture, DSDEN et SDJES, Caf, Métropole, Marseille, et autres collectivités en cas de réunions ad-hoc <p>c) Développer la mise en réseau des acteurs en invitant par exemple les fédérations d'éducation populaire aux conseils des écoles</p>
Pilotes	Education Nationale (SDJES) et Caf
Partenaires	Préfecture, Métropole, communes
Temporalité	Le groupe d'appui départemental se réunit de façon régulière afin d'étudier les nouvelles démarches PEDT-PM (plusieurs fois par an, de façon ad-hoc) ; un bilan annuel est réalisé par le SDJES afin de visualiser le nombre de communes couvertes par un PEDT et d'identifier les zones non-couvertes.
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de nouveaux PEDT et plan mercredi - Taux de couverture du département en PEDT - Action de mise en lien, mise en réseau réalisée

Fiche-action 4.2. Mieux mailler et articuler les dispositifs de soutien à la scolarité	
Axe stratégique	L'amélioration de la qualité des services aux familles
Enjeu	La continuité éducative
Fiche action	Mailler et articuler les dispositifs de soutien à la scolarité
Contexte	<ul style="list-style-type: none"> - De nombreux acteurs et dispositifs dans le champ du soutien à la scolarité (CLAS, Coup de Pouce, AFEV, MARS, PACQUAM, etc.) - Une diversité de dispositifs plus ou moins articulés avec les établissements scolaires et une offre inégale selon les territoires et selon les tranches d'âge. - Un besoin de diagnostic pour repérer les territoires déficitaires - La promotion de la continuité éducative fait partie des grands objectifs des Cités éducatives : des synergies et des articulations à renforcer sur les territoires labellisés.
Orientations	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir la réussite éducative en rendant plus efficaces les dispositifs d'accompagnement à la scolarité - Encourager des actions de coéducation (Familles, Ecoles, personnels éducatifs intervenant en péri et extrascolaire)
Actions	<ol style="list-style-type: none"> a) Poursuivre la réflexion sur l'accompagnement à la scolarité pour mieux en définir les attendus, la typologie et la place du numérique et élaborer une définition commune de l'accompagnement/soutien scolaire, en élargissant le groupe de travail existant (Préfecture, Métropole et DSDEN) aux partenaires du Schéma et en particulier aux communes et prolonger ses travaux sur le soutien à la scolarité, notamment en typologisant les dispositifs. Il sera important de veiller à l'association de toutes les parties prenantes. b) Favoriser le développement de projets co-élaborés et partagés par l'ensemble des acteurs éducatifs : familles, écoles et intervenants extra scolaires au moins dans le territoire des cités éducatives. c) Réaliser une cartographie des actions de soutien à la scolarité, à l'échelle départementale sur l'élémentaire, le collège, le lycée
Pilotes	DSDEN et Caf
Partenaires	Préfecture (notamment les services Politiques de la ville), communes, Département (notamment sur le volet soutien scolaire aux collégiens), Métropole d'Aix-Marseille, MSA, Associations, représentants de parents d'élèves, élèves
Temporalité	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation des partenaires dans le groupe de travail (1er semestre 2023) - Enrôlement des acteurs locaux dans 3 territoires des cités éducatives (2023-2024) - Enrôlement des acteurs locaux dans 3 territoires des cités éducatives (2024-2025) - Enrôlement des acteurs locaux dans 3 territoires des cités éducatives (2025-2026) - Ouverture à d'autres territoires (2023-2026)
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'enfants et d'adolescents dans les dispositifs d'accompagnement à la scolarité - Qualité et nombre de partenaires mobilisés de façon régulière - Nombre de partenariats formalisés entre les dispositifs d'accompagnement à la scolarité et les établissements scolaire (dans les cités éducatives, à minima) - Nombre de rencontre avec les parents - Taux de couverture départementale -

3. L'accès des familles aux services

Enjeu n°5. L'information des parents et la stratégie de communication

Fiche-action 5.1. Mettre en place un outil d'information départemental	
Axe stratégique	L'accès des familles aux services
Enjeu	L'information des parents et la stratégie de communication
Fiche action	Mettre en place un outil d'information départemental
Contexte	<ul style="list-style-type: none"> - Une stratégie de communication souvent mal adaptée et trop peu travaillée (développement du tout numérique, manque de lieu d'accueil et de contact) - Un enjeu d'information en milieu rural et péri-urbain - Des services encore méconnus des familles : dans les Bouches-du-Rhône, 77% des parents n'ont jamais entendu parler d'actions de soutien de la parentalité et 52% n'ont jamais entendu parler de centres sociaux ou d'espaces de vie sociale.
Orientations	Améliorer la visibilité des services de proximité et développer le recours des familles.
Actions	<ul style="list-style-type: none"> a) Créer une commission communication dans la comitologie du Schéma pour lancer les travaux. b) Mettre en place un outil d'information départemental, à partir d'un état des lieux partagé.
Pilotes	Caf
Partenaires	Etat, Département, MSA, Porteurs de projets et tête de réseau parentalité
Temporalité	Durée du schéma
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Création de l'outil - Degré de connaissance des services par les familles (Cf. enquête familles)

Fiche-action 5.2. Mieux communiquer aux moments clé de la vie des enfants et des familles	
Axe stratégique	L'accès des familles aux services
Enjeu	L'information des parents et la stratégie de communication
Fiche action	Mieux communiquer aux moments clé de la vie des enfants et des familles
Contexte	<ul style="list-style-type: none"> - Un manque d'accompagnement pendant la grossesse - Des territoires dépourvus de points informations ou de relais pour les 16-25 ans - La nécessité de prévenir les ruptures de parcours et les situations de crises dans les familles - Des parents qui vont vers une offre privée payante par manque d'information
Orientations	Rationaliser les moyens de communication des différents partenaires du Schéma pour proposer une information claire et efficace aux familles
Actions	<ul style="list-style-type: none"> a) Concevoir des outils de communication d'appel qui seront diffusés à l'échelle des communes et qui permettront aux familles de s'orienter vers les autres partenaires si besoin (ex. la lettre d'information Super Minot de la Ville de Marseille). b) Améliorer l'accompagnement des parents : <ul style="list-style-type: none"> - Lors de l'arrivée d'un enfant : travaux à inscrire dans le cadre des 1000 premiers jours. <p>Illustration. Les ateliers maternité</p> <p>Nés d'un partenariat entre la CPCAM, la Caf13 et la PMI, les « Ateliers Maternité » viennent compléter le programme d'accompagnement des retours à domicile après une hospitalisation (PRADO) dont le coordinateur est la CPCAM. D'abord expérimentés dès 2012 sur les quartiers Sud de Marseille, les « Ateliers Maternité » couvrent aujourd'hui 3 zones marseillaises : le Sud, le Nord et le Centre.</p> <p>Ces ateliers s'adressent au public ayant déclaré une grossesse et ont pour objectif d'apporter en un même lieu et un même temps une information sur les droits sociaux en lien avec l'arrivée de l'enfant. Ils permettent de prévenir et détecter les situations de vulnérabilités (violences conjugales, lien parent/enfant, cadre de vie, etc.) et de lutter contre le non-recours aux droits.</p> <p>En 2021, 18 séances ont été organisées et plus de 70 personnes y ont participé.</p> <ul style="list-style-type: none"> - A des moments particuliers de vie (la séparation, le décès d'un enfant ou du conjoint, etc.) de manière partenariale, via des actions comme les ateliers séparation par exemple. - Au moment de l'adolescence, sur les usages du numériques notamment. <ul style="list-style-type: none"> c) Développer des actions de communication via des outils existants (carnet de santé, ENT...) d) Création d'une Maison des 1000 premiers jours à Marseille
Pilotes	Département et Caf
Partenaires	Commune, Cour d'Appel, CPAM, MSA, Services de médiation familiale, espaces de rencontre, hôpitaux...
Temporalité	Durée du schéma
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de parcours mis en place de manière partenariale - Mise en place de la commission communication

Enjeu n°6. L'accueil des populations vulnérables

Fiche-action 6.1. Faciliter l'accès à un mode de garde pour les publics en insertion	
Axe stratégique	L'accès des familles aux services
Enjeu	L'accueil des populations vulnérables
Fiche action	Faciliter l'accès à un mode de garde pour les publics en insertion
Contexte	<ul style="list-style-type: none"> - Une offre à destination des familles vulnérables variable selon les territoires et souvent limitée par un manque de moyens humains et financiers : une obligation d'accueil qui n'est pas toujours respectée. - Le département compte 9 crèches AVIP mais cela est encore insuffisant au regard des besoins. - Dans les QPV, des assistants maternels sous-employés en raison du coût financier pour les familles, et des difficultés administratives liées à au rôle d'employeur. - Le protocole « Insertion dans l'emploi / Petite enfance » stipule que : <ul style="list-style-type: none"> - Le recours l'AGEPI (aide financière de Pôle emploi pour l'accès aux modes de garde) est insuffisant et doit être renforcé. - Le label AVIP doit être étendu et son animation territoriale renforcée. - Des solutions d'accueil éphémères ou en horaires atypiques doivent être développées. - Les solutions d'accueil doivent être promues par le SPIE - Des stratégies d'aller vers nécessaires pour permettre aux familles les plus précaires de bénéficier de cette offre.
Orientations	<ul style="list-style-type: none"> - Lever les freins à l'insertion liés à une absence de mode d'accueil - Inscire cette réflexion dans le contexte du SPIE
Actions	<ol style="list-style-type: none"> a) Actions du Protocole « Insertion dans l'emploi / Petite enfance » : <ul style="list-style-type: none"> - Adapter le label AVIP en y intégrant les gestionnaires multisites, les assistants maternels et les MAM et en assouplissant l'exigence d'amplitude horaire d'ouverture. - Mettre en place une animation territoriale (Caf, Pôle emploi, Département, Missions Locales, etc.) b) Réaliser un diagnostic précis et territorialisé des besoins et quantifier le nombre de places en crèches AVIP nécessaires pour répondre aux besoins des familles. c) Augmenter le nombre de crèches Avip labellisées d) Développer l'interconnaissance des professionnels de terrain (équipements labellisés et partenaires prescripteurs) e) Accompagner les familles <ul style="list-style-type: none"> - Qui ont le mode d'accueil comme frein d'insertion : déconstruire le besoin, accompagner vers le mode d'accueil... - Vers le recours à l'accueil individuel (accompagnement dans leur rôle d'employeur et aide financière) - Dans une approche globale qui prend en compte les besoins sur les temps périscolaires pour les enfants plus âgés f) Développer le partenariat autour des plateformes d'accompagnement vers un mode de garde pour les personnes en insertion : ADAI et PROTIS (financées par le CD, la Caf).
<p>Illustration. L'action Mary Popp'ins L'action « Mary Popp'ins » financée par le Département et l'Etat dans le cadre du plan pauvreté s'adresse à 70 bénéficiaires du RSA ayant besoin d'être accompagnés dans leur recherche de mode de garde adapté afin de faciliter leur projet d'insertion ou d'accès à l'emploi, sur le territoire du pôle d'insertion d'Aix-en-Provence/Gardanne. Il s'agit d'une plateforme des modes de garde ; ainsi l'organisme reçoit les personnes pour lesquelles le problème de garde d'enfants consiste un frein majeur, informe sur les différents modes de garde, évalue la</p>	

	<p>faisabilité des modes de garde (coût, durée et situation géographique), recherche les financements nécessaires. Il s'agit également d'accompagner les parents dans le processus de séparation. L'action intègre une enveloppe dédiée au règlement des situations urgentes pour lesquelles aucune aide financière institutionnelle ne peut être mobilisée. Cette prise en charge ne donne pas lieu à un remboursement du BRSA.</p> <p>Expérimentation du relais petite enfance AVIP à Châteaurenard L'Etat, la Caf, le Département et le relai petite enfance Alpilles Montagnettes ont créé de nouvelles places d'accueil en petite enfance pour les parents les plus en difficultés (les parents isolés en particulier), afin de faciliter leur parcours de formation ou d'insertion. Deux assistants maternels ont été recrutés à Châteaurenard et Barbentane et sont rattachées aux crèches La Marelle et Les Péquelets. Les partenaires travaillent également à l'élaboration d'une charte d'engagement pour assurer leur coordination autour de l'accueil de ces enfants.</p> <p>g) Mener une réflexion sur le mode de versement du CMG, actuellement versé aux familles et non directement aux assistants maternels, ce qui peut entraîner des problématiques de non-paiement et de fait des freins à la garde d'enfant par des assistants maternels pour les personnes en insertion</p>
Pilotes	Département et Caf
Partenaires	Communes, Pôle emploi, Missions Locales, MDS, CCAS, Politique de la ville, RPE
Temporalité	Durée du schéma
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de nouveaux projets financés - Nombre de nouvelles crèches labellisées AVIP - Nombre de personnes ayant bénéficié d'un mode de garde - Nombre de personnes ayant accédé à un emploi ou une formation

Fiche-action 6.2. Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap et l'accompagnement des familles	
Axe stratégique	L'accès des familles aux services
Enjeu	L'accueil des populations vulnérables
Fiche action	Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap et l'accompagnement des familles
Contexte	<ul style="list-style-type: none"> - Le milieu ordinaire et le milieu spécialisé se révèlent peu en lien et la coopération entre les institutions, les associations et les familles gagnerait à être renforcée afin d'améliorer les parcours de vie de ces enfants. Malgré leur engagement en matière d'inclusion, cette obligation légale peut mettre à mal les professionnels du droit commun par manque notamment de formations et de moyens. - Les parents d'enfants en situation de handicap sont confrontés à des difficultés d'accès aux droits et aux services relevant de fait du « parcours du combattant ». - Les professionnels expriment un besoin de monter en compétence afin d'accueillir au mieux ces enfants et d'accompagner leurs familles. - Dans la majorité des CTG, on observe une prise de conscience générale des besoins d'inclusion. - Les familles ont exprimé 3 besoins prioritaires lors de l'enquête Familles : <ul style="list-style-type: none"> - Un plus grand soutien aux parents (temps de répit, temps de parole, activités...) - Une école plus adaptée aux besoins de ses familles - Plus de liens entre les différents professionnels, intervenants auprès des enfants.
Orientations	<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'interconnaissance et la complémentarité d'action entre les acteurs du droit commun (institutions, associations...) et ceux du médico-social. - Prévenir le non-recours et fluidifier les parcours des familles. - Sensibiliser les professionnels des services aux familles à l'accueil d'enfants en situation de handicap. - Améliorer l'accompagnement des familles
Actions	<ol style="list-style-type: none"> a) Développer les pôles ressources handicap et/ou accompagner toute action de coordination à l'échelle des territoires b) Soutenir les mises en réseau des acteurs locaux dans une logique de préfiguration de pôles d'appui et de ressources c) Favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap dans les EAJE notamment via l'appel à projets Caf/Département <div style="background-color: #e0f2f1; padding: 10px; margin-top: 10px;"> <p>Illustration. L'appel à projets « Mode d'Accueil Petite Enfance »</p> <p>Depuis 2009, la Caf et le Département lancent conjointement l'appel à projets « Modes d'accueil Petite Enfance » afin de soutenir l'accueil d'enfants en situation de handicap et/ou atteints de maladies chroniques et l'accès des familles fragiles aux modes d'accueil petite enfance.</p> <p>Le nombre de projets déposés (54 en 2022) a progressé de 74% en quatre ans. L'appel à projet est ainsi bien identifié par les gestionnaires et constitue un levier déterminant dans la dynamique d'inclusion. En 2021, 264 enfants en situation de handicap ont été accueillis grâce à ce dispositif.</p> <p>Au gré du temps, l'analyse des projets a permis d'identifier les principaux leviers pour favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap : le renforcement et la professionnalisation du personnel encadrant, le développement de partenariats avec le secteur spécialisé, l'aménagement des espaces et l'acquisition de matériels spécifiques, l'accompagnement des familles ou encore l'intégration de la démarche au projet d'établissement.</p> </div> <ol style="list-style-type: none"> d) Impulser un appel à projets partenarial pour les ACM (Caf, communes...) e) Travailler la complémentarité des leviers financiers et institutionnels (notamment à travers des appels à projets pluriannuels et une

	<p>instruction commune) afin de développer et viabiliser l'offre de service en direction de ces familles</p> <p>f) Identifier et favoriser le recours aux dispositifs institutionnels afin de répondre aux besoins des familles (Laep, vacances, Aide à domicile, actions de soutien à la parentalité...).</p> <p>g) Développer le recours aux Agents d'Insertion Handicap (AIH) qui assurent un accompagnement auprès des enfants en situation de handicap dans les EAJE, en milieu scolaire et en milieu extrascolaire.</p> <p>h) Encourager l'accès à la formation des assistants maternels sur les enjeux d'inclusion</p> <p>i) Développer le rôle des RPE dans l'accompagnement des familles y compris à besoins particuliers</p>
Pilotes	Département et Caf
Partenaires	Caf, MDPH, ARS, CPAM, Education Nationale, Parcours Handicap 13, Créai Paca, centre régional autisme Paca
Temporalité	Durée du schéma
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de Parh, de réseau de coordination créés - Nombre d'enfants accueillis au sein des équipements et services (Eaje, des assistants maternels, Acm, séjours, Laep...) et de familles accompagnées dans les Rpe, Parh...

4. La place des familles dans les services aux familles

Enjeu n°7. Le lien social et la participation des familles

Fiche-action 7. Développer les démarches de consultation des familles	
Axe stratégique	La place des familles dans les services aux familles
Enjeu	Le lien social et la participation des familles
Fiche action	Encourager la participation des familles
Contexte	<ul style="list-style-type: none"> - Les actions des précédents schémas étaient peu tournées vers les usagers et lors des groupes de travail, les professionnels des services aux familles ont souligné la nécessité de consulter plus régulièrement les familles. - D'autant plus que les besoins des familles évoluent vite. Pour identifier les nouveaux besoins et ajuster l'offre de services, il est important de mettre en place des outils d'enquête. - Ces outils doivent être l'occasion d'ouvrir le Schéma aux familles et d'engager une réflexion sur leur place et leur participation aux services.
Orientations	Consulter les familles pour adapter les services aux familles
Actions	<ol style="list-style-type: none"> a) Evaluer la satisfaction des familles via des enquêtes par questionnaire à la sortie des équipements b) Identifier les bonnes pratiques en matière de consultation des familles et les déployer.
Pilotes	Caf
Partenaires	UDAF, Gestionnaires d'équipements, Caf, Département, SDJES
Temporalité	Durée du schéma
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'enquêtes réalisées

Enjeu n°8. L'évaluation des services aux familles

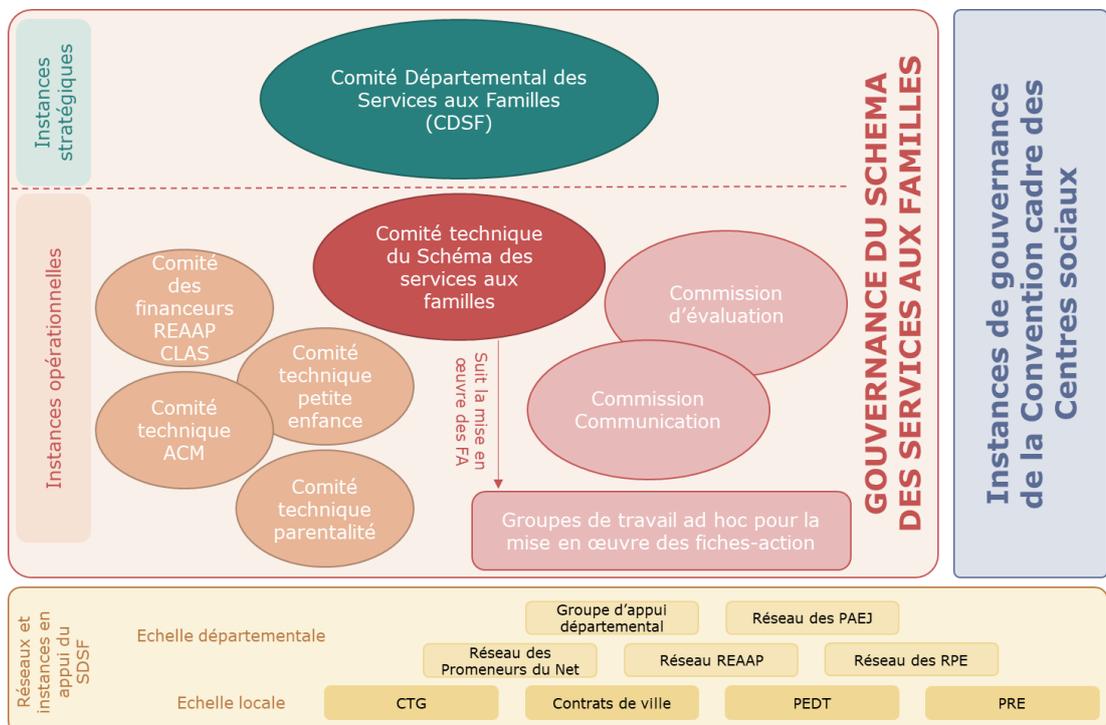
Fiche-action 8. Mettre en place une commission évaluation dans le cadre du SDSF	
Axe stratégique	La place des familles dans les services aux familles
Enjeu	L'évaluation des services aux familles
Fiche action	Mettre en place une commission évaluation dans le cadre du SDSF
Contexte	<ul style="list-style-type: none"> - La circulaire n°DGCS-SD2C-2022/163 qui précise la mission de suivi et d'évaluation du CDSF : les partenaires doivent suivre l'avancement des réalisations coordonnées avec des points annuels d'avancement et deux bilans du Schéma (un bilan intermédiaire au bout de 3 ans et un bilan final au bout de 6 ans). - La nécessité de partager une culture commune de l'évaluation qui permet d'identifier des axes de progrès. - Des protocoles qui doivent associer des méthodes quantitatives et qualitatives afin de mesurer finement les impacts des services sur les familles. - Des outils de saisie nombreux et redondants pour les acteurs de terrain, qui doivent parfois renseigner les mêmes données à des institutions différentes.
Orientations	Mettre en place une commission d'évaluation
Actions	<ol style="list-style-type: none"> a) Elaborer une Charte de l'évaluation des services aux familles b) Construire des outils d'évaluation harmonisés à transmettre aux structures afin qu'elles s'en saisissent pour évaluer leurs services auprès des familles c) Soutenir financièrement le recours à des évaluateurs extérieurs d) Etablir et suivre le plan d'action du schéma des services aux familles assorti d'indicateurs chiffrés et suivre l'état d'avancée des actions régulièrement en commission d'évaluation e) Prévoir des temps réguliers de restitution et de partage des enseignements des évaluations
Pilotes	Préfecture
Partenaires	Caf et Département, collectivités locales, gestionnaires des services aux familles, etc.
Temporalité	Durée du schéma
Indicateurs d'évaluation	

La gouvernance

Le Comité départemental des services aux familles est l'instance stratégique de suivi de la mise en œuvre du Schéma. **Le Comité technique du Schéma** sera l'instance opérationnelle dont le rôle sera de préparer les réunions du CDSF, de suivre opérationnellement les travaux et de les orchestrer. Plusieurs **comités techniques, organisés par « spécialité »** permettront ensuite d'avoir un regard expert plus appuyé sur les problématiques relevant de la petite enfance d'une part, de la parentalité d'autre part, des accueils collectifs de mineurs enfin. De manière transversale ensuite, le Schéma sera soutenu dans son ensemble par **une commission communication et une commission d'évaluation**. Des **groupes de travail ad hoc** seront mis en œuvre chaque année pour procéder à la réalisation des travaux commandés par le CDSF.

A côté de ces instances stratégiques et opérationnelles du SDSF, le schéma ci-dessous met en avant **l'ensemble des réseaux et instances existant aujourd'hui, à différentes échelles**, et qui viendront en appui de la gouvernance et de la mise en œuvre du Schéma, comme le groupe d'appui départemental par exemple, sur les sujets de continuité éducative en particulier, ou encore le réseau des relais petite enfance. Il s'agit également de toutes les démarches plus locales, comme les contrats de ville, ou encore les conventions territoriales globales.

La gouvernance du Schéma des services aux familles et les réseaux d'appui



Sont présentés ci-dessous la composition prévue pour chacune de ces instances, et le détail de ses missions, et de la fréquence prévisionnelle de réunion.

1. Le comité Départemental des Services aux Familles (CDSF)

Composition	Missions	Fréquence de réunion
<ul style="list-style-type: none"> Composition définie par l'arrêté préfectoral Sous l'autorité du Préfet, avec 3 Vice-Présidents, et 41 membres Rôle de la CAF : Secrétariat général du CDSF (organiser les réunions, organiser l'animation à plusieurs voix...) Des experts invités individuellement de manière ad hoc en fonction des travaux, mais ne participent pas au vote : Pôle emploi 	<ul style="list-style-type: none"> Instance de réflexion, de conseil, de proposition et de suivi concernant toutes questions relatives à l'organisation, au fonctionnement, au maintien et au développement des services aux familles Etablit le SDSF et en évalue la mise en œuvre Comment on acte une décision à 40 ? Prévoir des modalités d'acter les décisions Organiser la transmission des données par les gestionnaires d'équipement 	<p>Une à deux fois par an</p> <p>Au besoin, des réunions entre décideurs seront organisées.</p>

2. Le comité technique du Schéma des services aux familles

Composition	Missions	Fréquence de réunion
<ul style="list-style-type: none"> 14 membres Pilotes des fiches actions : techniciens de la Préfecture, de l'Education nationale (DSDEN, SDJES), de la DDETS, de la CAF, du Département, de la MSA, de la Région Représentants des 6 communes siégeant au CDSF Possibilité d'inviter des experts (comme Pôle emploi) mais sans droit de vote 	<ul style="list-style-type: none"> Suit opérationnellement la mise en œuvre du Schéma des services aux familles et orchestre les travaux Consolide les avancées des travaux des groupes de travail Relaie les questionnements et arbitrages à réaliser dans le cadre de la mise en œuvre des fiches-actions Prépare les CDSF 	<p>2 fois par an</p>

3. Le comité technique Petite Enfance

Composition	Missions	Fréquence de réunion
<ul style="list-style-type: none"> Techniciens de la CAF, du Département, de la MSA, collectivités locales et gestionnaires associatifs (selon ordre du jour) + délégués du Préfet Réunions ad hoc EAJE, RPE, MAM Pilote : Caf pour EAJE/RPE, CD pour les MAM 	<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement à la création des crèches Accompagnement des crèches en difficulté 	Autant que besoin

4. Le comité technique Parentalité

Composition	Missions	Fréquence de réunion
<ul style="list-style-type: none"> Techniciens de la CAF, du Département, de la MSA, collectivités locales et gestionnaires associatifs (selon ordre du jour) + délégués du Préfet Pilote : Caf pour médiation familiale et espace de rencontre, coordo CTG pour les Laep 	<ul style="list-style-type: none"> Réunions ad hoc Laep, Médiation familiale, espace de rencontre (avec Justice) Accompagnement création et maintien de structures 	Autant que besoin

5. Le comité technique Accueil collectif de mineurs

Composition	Missions	Fréquence de réunion
<ul style="list-style-type: none"> SDJES, CAF, collectivités, délégués du Préfet Pilote : coordo CTG (sur information SDJES) Choix des structures en création présentées par le SDJES 	<ul style="list-style-type: none"> Définir des critères sur les ACM qui doivent faire l'objet d'une concertation Accompagnement à la création des ACM Accompagnement des ACM en difficulté Articulation avec les financements Plan mercredi 	Réunions ad hoc pour un ACM

6. Le comité des financeurs REAAP et CLAS

Composition	Missions	Fréquence de réunion
<ul style="list-style-type: none"> Techniciens de la CAF, du Département, de la MSA, représentants des communes, Education nationale Existe aujourd'hui, mais le réaffirmer, relancer sa dynamique 	<ul style="list-style-type: none"> Partager des orientations stratégiques pour le financement des actions de soutien à la parentalité Assurer des décisions de financement concertées et complémentaires entre partenaires Travailler à des convergences/ mises en commun des appels à projet Etablir un bilan partagé des actions soutenues 	<ul style="list-style-type: none"> Une fois pour le lancement de la campagne (REAAP, CLAS) Une fois pour les décisions

7. La commission communication

Composition	Missions	Fréquence de réunion
<ul style="list-style-type: none"> Professionnels de terrain : AM siégeant dans le CDSF Têtes de réseau : UCS, EPE, UDAF Fédérations : La Ligue de l'enseignement, Familles rurales Caf, Département, Préfecture, SDJES, MSA, 6 communes CDSF, CPAM ? Pilote : Préfecture 	<ul style="list-style-type: none"> Faire un état des lieux sur la communication en direction des familles Agir de manière transversale au Schéma des services aux familles sur la question de la communication en direction des familles Créer des outils, les coordonner entre eux Lancer des expérimentations et assurer un essaimage des bonnes pratiques Evaluer la communication en matière de services aux familles 	<p>A déterminer (fonctionnement groupe de travail)</p>

8. La commission d'évaluation

Composition	Missions	Fréquence de réunion
<ul style="list-style-type: none"> Techniciens de l'Etat, du Département, de la CAF, de la MSA, de collectivités, de fédérations Familles Pilote : la Caf 	<ul style="list-style-type: none"> Etablir et suivre la mise en œuvre d'un programme d'évaluation et d'observation dans le cadre du SDSF Suivi d'un socle commun d'indicateurs sur les services aux familles dans le département Mettre en œuvre les actions de la fiche 8 Mesurer l'atteinte des objectifs du plan d'action du schéma 	Une à deux fois par an

9. Les groupes de travail ad hoc pour la mise en œuvre des fiches-action

Composition	Missions	Fréquence de réunion
<ul style="list-style-type: none"> Pilote : pilote de la fiche-action Contributeurs identifiés dans les fiches Représentants des structures concernées 	Met en œuvre la fiche-action	A déterminer

Annexes

1. La feuille de route pluriannuelle

		2023		2024		2025		2026	
		1er semestre	2nd semestre						
Fiche-action 1.1. Maintenir les services aux familles									
Action A	Partager un plan de rénovation des locaux								
Action B	Systematiser les comités de suivi (à l'échelle des bassins de vie) pour accompagner les équipements en difficulté.								
Action C	Déployer un plan de communication à destination des équipements								
Action D	Simplifier les démarches administratives								
Fiche-action 1.2. Garantir un rééquilibrage territorial									
Action A	Réaliser un état des lieux partagé des territoires prioritaires								
Action B	Outiller les collectivités en zone rurale								
Action C	Orienter les projets sur les territoires prioritaires via des appels à projets								

Action D	Définir un cahier des charges				
Fiche-action 2.1. Promouvoir les métiers des services aux familles dès l'école					
Action A	Coconstruire les fiches métiers du site Orientation Sud				
Action B	Promouvoir les métiers des services aux familles auprès des collégiens qui doivent faire un stage en classe de 3ème				
Action C	Promouvoir le BAFA dans les lycées				
Action D	Mobiliser les nouveaux outils d'immersion professionnelle				
Action E	Promouvoir les métiers des services aux familles dans les Forums métiers organisés par Education Nationale et la Région				
Action F	Densifier le programme d'information et d'orientation de l'Education Nationale sur les métiers des services aux familles				
Fiche-action 2.2. Promouvoir les métiers des services aux familles dans le cadre des politiques d'insertion					
Action A	Décliner localement le Protocole « Insertion dans l'emploi / Petite enfance »				
Action B	Construire un partenariat avec la direction régionale de Pôle emploi autour des achats de formations				
Action C	Renforcer l'information des demandeurs d'emploi sur les métiers des services aux familles				
Action D	Intégrer les métiers des familles dans les Secteurs en expertise d'avenir (Pôle emploi)				
Action E	Entreprendre des actions d'aller-vers				

Action F	Identifier les assistants maternels qui sont en statut demandeur d'emploi						
Action G	Développer les manifestations de type forum emploi						
Action H	Favoriser le recours des assistants maternels aux stagiaires CAP Petite enfance						
Fiche-action 3.1. Favoriser le lien entre les acteurs du Schéma et les acteurs de la formation							
Action A	Partager le Schéma régional des formations sanitaires et sociales (2017-2023)						
Action B	Identifier et proposer des modules de formation complémentaires pour les métiers des services aux familles						
Action C	Promouvoir le métier de TISF						
Action D	Travailler avec les OPCOs						
Action E	Identifier un référent qui représenterait le CDSF au Service Public de l'Emploi Régional (SPER)						
Fiche-action 3.2. Promouvoir et développer la formation continue							
Action A	Mettre à disposition une cartographie de la formation continue						
Action B	Mettre en place un plan de communication à destination des gestionnaires						
Action C	Informar les professionnels des modules de formations de la Région disponibles en OpenSource						
Action D	Informar les professionnels des formations gratuites proposées par le SDJES 13 dans le champ des accueils de loisirs						
Fiche-action 4.1. Renforcer les projets éducatifs de territoire							

Action A	Assurer un maillage de l'ensemble du territoire en PEDT				
Action B	Développer les gouvernances intégrées				
Action C	Développer la mise en réseau des acteurs				
Fiche-action 4.2. Mieux mailler et articuler les dispositifs de soutien à la scolarité					
Action A	Elaborer une définition commune de l'accompagnement/soutien scolaire				
Action B	Favoriser le développement de projets co-élaborés				
Action C	Réaliser une cartographie des actions de soutien à la scolarité				
Fiche-action 5.1. Mettre en place un outil d'information départemental					
Action A	Créer une commission communication				
Action B	Mettre en place un outil d'information départemental				
Fiche-action 5.2. Mieux communiquer aux moments clé de la vie des enfants et des familles					
Action A	Concevoir des outils de communication d'appel qui seront diffusés à l'échelle des communes				
Action B	Améliorer l'accompagnement des parents				
Action C	Développer des actions de communication via des outils existants				
Action D	Création de la Maison des 1000 premiers jours à Marseille				

Fiche-action 6.1. Faciliter l'accès à un mode de garde pour les publics en insertion					
Action A	Décliner les actions du Protocole « Insertion dans l'emploi / Petite enfance »				
Action B	Réaliser un diagnostic précis et territorialisé des besoins				
Action C	Augmenter le nombre de crèches Avip labellisées				
Action D	Développer l'interconnaissance des professionnels de terrain				
Action E	Accompagner les familles				
Action F	Développer le partenariat autour des plateformes d'accompagnement vers un mode de garde				
Action G	Mener une réflexion sur le mode de versement du CMG				
Fiche-action 6.2. Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap et l'accompagnement des familles					
Action A	Développer les pôles ressources handicap				
Action B	Soutenir les mises en réseau des acteurs locaux				
Action C	Favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap dans les EAJE notamment via l'appel à projets Caf/Département				
Action D	Impulser un appel à projets partenarial pour les ACM				
Action E	Travailler la complémentarité des leviers financiers et institutionnels				
Action F	Identifier et favoriser le recours aux dispositifs institutionnels				

Action G	Développer le recours aux Agents d'Insertion Handicap (AIH)				
Action H	Encourager l'accès à la formation des assistants maternels sur les enjeux d'inclusion				
Action I	Développer le rôle des RPE dans l'accompagnement des familles à besoins spécifiques				
Fiche-action 7. Encourager la participation des familles					
Action A	Evaluer la satisfaction des familles				
Action B	Identifier les bonnes pratiques en matière de sollicitation des familles et les déployer				
Fiche-action 8. Mettre en place une commission évaluation dans le cadre du SDSF					
Action A	Elaborer une Charte de l'évaluation des services aux familles				
Action B	Construire des outils d'évaluation harmonisés				
Action C	Soutenir financièrement le recours à des évaluateurs extérieurs				
Action D	Etablir et suivre le plan d'action du schéma des services aux familles				
Action E	Prévoir des temps réguliers de restitution				

2. La composition des groupes de travail

Notice pour remplir le tableau : le pilote de la fiche-action indique les partenaires et les experts qu'il aura besoin de mobiliser pour la mise en œuvre des actions, et qui seront donc invités au groupe de travail. La fréquence de la réunion peut également être donnée à titre indicatif.

Fiche action	Pilote	Composition du groupe de travail	Fréquence de réunion
Fiche-action 1.1. Maintenir les services aux familles	Département, Caf, SDJES, la Cour d'Appel		
Fiche-action 1.2. Garantir un rééquilibrage territorial	Caf		
Fiche-action 2.1. Promouvoir les métiers des services aux familles dès l'école	Conseil régional		
Fiche-action 2.2. Promouvoir les métiers des services aux familles dans le cadre des politiques d'insertion	DDETS		
Fiche-action 3.1. Favoriser le lien entre les acteurs du Schéma et les acteurs de la formation	Conseil régional		
Fiche-action 3.2. Promouvoir et développer la formation continue	Conseil régional en lien avec UNIFORMATION et OPCO Santé		
Fiche-action 4.1. Renforcer les projets éducatifs de territoire	Education nationale et Caf		
Fiche-action 4.2. Mieux mailler et articuler les dispositifs de soutien à la scolarité	Education nationale et Caf		
Fiche-action 5.1. Mettre en place un outil d'information départemental	Caf		
Fiche-action 5.2. Mieux communiquer aux moments clé	Département et Caf		

de la vie des enfants et des familles			
Fiche-action 6.1. Faciliter l'accès à un mode de garde pour les publics en insertion	Département et Caf		
Fiche-action 6.2. Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap et l'accompagnement des familles	Département		
Fiche-action 7. Encourager la participation des familles	Caf		
Fiche-action 8. Mettre en place une commission évaluation dans le cadre du SDSF	Préfecture		

3. Le glossaire du Schéma

Terme	Définition
ACM	Accueil collectif de mineurs
AEEH	Allocation d'éducation de l'enfant handicapé
AIH	Agent d'insertion handicap
AGEPI	Aide à la garde d'enfants pour parent isolé
ARS	Agence régionale de santé
AVIP	A vocation d'insertion professionnelle
AVS	Animation de la vie sociale
BAFA	Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur
BIJ	Bureau information jeunesse
BRSA	Bénéficiaire du revenu de solidarité active
CA	Communauté d'agglomérations
Caf	Caisse d'allocations familiales
CD	Département
CDSF	Comité départemental des services aux familles
CC	Communauté de communes
CLAS	Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité
Cnaf	Caisse nationale d'allocations familiales
CNFPT	Centre national de la fonction publique territoriale
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie
CPF	Compte personnel de formation
CREAI	Centre régional d'études, d'actions et d'information
CRIJ	Centre régional information jeunesse
CS	Centre social
DDETS	Direction départementale du l'emploi, du travail et des solidarités
DRAJES	Direction régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports
EAJE	Etablissement d'accueil du jeune enfant
EJE	Educateur de jeunes enfants
ENT	Espace numérique de travail
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunal
ESMS	Etablissements sociaux et médico-sociaux
ETP	Equivalent temps plein
EVS	Espace de vie sociale
GAD	Groupe d'appui départemental
GEIC	Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification
IAE	Insertion par l'activité économique
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
IRTS	Institut régional du travail social
LAEP	Lieux d'accueil enfants parents
MAM	Maison d'assistants maternels
MDA	Maison des adolescents
MDPH	Maison départementale pour les personnes handicapée
MDS	Maison des solidarités
MSA	Mutualité sociale agricole

OPCO	Opérateurs de compétences
PACA	Provence-Alpes-Côte-d'Azur
PAEJ	Point écoute accueil jeunes
PAJE	Prestation d'accueil du jeune enfant
PEdT	Projet éducatif territorial
PIJ	Point information jeunesse
PMI	Protection maternelle et infantile
PRE	Programme de réussite éducative
PS jeune	Prestation de service jeune
QPV	Quartier prioritaire politique de la ville
REAAP	Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
RPE	Relai petite enfance
RSA	Revenu de solidarité active
SDAVS	Schéma départemental de l'animation de la vie sociale
SDJES	Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports
SDSF	Schéma départemental des Services aux Familles
SIAE	Structures de l'insertion par l'activité économique
SPIE	Service public de l'insertion et de l'emploi
VAE	Validation des acquis de l'expérience

Le présent Schéma est signé pour la période courant de la date de signature au []/[]/2023.

Chaque année, les partenaires s'engagent à s'assurer de la nécessité de procéder, par voie d'avenant, à des ajustements. L'avenant précisera toutes les modifications apportées au contrat d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Fait à [], le []/[]/2023 en [] exemplaires

Le présent schéma comporte [] pages paraphées par les parties et les annexes énumérées dans le sommaire.

Signature du [] / 2023

En présence :

De l'Etat Le Préfet Délégué pour l'Egalité des Chances
Laurent CARRIE Du Département des Bouches-du-Rhône La Présidente du Conseil Départemental Des Bouches-du-Rhône
Martine VASSAL
De l'Union des Maires des Bouches-du-Rhône 1 ^{er} Vice Président et Maire d'Alleins
Philippe GRANGE De la Caisse d'Allocations familiales des Bouches-du-Rhône La Présidente du Conseil d'Administration
Maley UPRAVAN De la Caisse d'Allocations familiales des Bouches-du-Rhône Le Directeur Général
Yves FASANARO De la commune de Marseille Le Maire
Benoît PAYAN De la commune d'Aubagne Le Maire
Gérard GAZAY De la commune d'Aix-en-Provence
Sophie JOISSAINS

De la commune d'Istres Le Maire
François BERNARDINI De la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur
Renaud MUSELIER De la Métropole Aix-Marseille-Provence La Présidente
Martine VASSAL De l'Agence régionale de santé Provence Alpes Côte d'Azur Le Directeur Général
Denis ROBIN De la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence Vice-Présidente, coordinatrice au Tribunal pour enfants de Marseille
De la Mutualité Sociale Agricole Provence Azur Le Président du Conseil d'Administration
Antoine PASTORELLI De la Mutualité Sociale Agricole Provence-Azur Le Directeur Général
Sylvain HUTIN De l'Education nationale Le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale des Bouches-du-Rhône
Vincent STANEK

<p>De la Fédération Léo Lagrange méditerranée Le Président</p>
<p>Marc LAGAE</p>
<p>De la Fédération des particuliers employeurs La Présidente</p>
<p>Marie Béatrice LEVAUX</p>
<p>De l'Union Départementale des Associations Familiales des Bouches-du-Rhône La Présidente</p>
<p>Aude LANTENOIS</p>
<p>L'ARRAM 13 La Présidente</p>
<p>Sylvaine BOUVET</p>